



## AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

### SUR LES RAPPORTS DE LA RÉGION RÉUNION SUIVANTS :

- le bilan d'activités pour l'exercice 2020
- le rapport sur la situation en matière de développement durable sur l'année 2020
- le compte de gestion pour l'exercice 2020 ;
- le compte administratif pour l'exercice 2020 ;
- le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- le bilan 2020 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget 2021 – projet de budget supplémentaire / décision modificative n° 2.

**Adopté en Assemblée plénière du 28 juillet 2021**

---

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2020 ;
- le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2020 ;
- le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- le bilan 2020 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget 2021 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 2E

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

1. Le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2020.
2. Le compte administratif de la Région pour l'exercice 2020.

\*\*\*\*\*



L'exercice de l'examen annuel du compte administratif et du bilan d'activité du Conseil régional de La Réunion, constitue pour le CCEE une étape importante dans le calendrier des saisines obligatoires qui lui sont dévolues. En effet, les différentes composantes de l'institution sont très attachées à cette photographie financière de l'activité de la collectivité sur une année qui traduisent, par ailleurs, des réalités budgétaires vécues sur le territoire.

Toutefois, si l'une des missions du CCEE est de rendre un avis sur les résultats quantitatifs à travers le compte administratif et qualitatifs à travers le bilan d'activités avec une analyse mettant en perspective des résultats, précieux indicateurs sur la santé financière et les marges de manœuvre de la collectivité ; l'institution tient aussi, à l'aube de cette mandature 2021-2028, à apporter des préconisations et des propositions susceptibles de contribuer à l'élaboration par la gouvernance nouvellement élue de ses documents stratégiques, non seulement au niveau de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2022 mais aussi pour l'ensemble des exercices de la mandature.

D'autant que pour le CCEE, l'examen des documents budgétaires régionaux et plus particulièrement ceux relatifs au compte administratif et au bilan d'activités, révèlent, au-delà des composantes traditionnelles d'un budget et du déploiement des compétences de la collectivité, la volonté de tenir un cap, celui du développement harmonieux du territoire avec cette particularité de 2020, certes, mais aussi des années à venir : faire face à une crise sociale et économique, conséquence de la crise sanitaire liée à la COVID.

Pour l'exercice 2020, le CCEE note tout d'abord que le budget de la Région Réunion, hors budgets annexes et autonomes, équilibré en recettes et dépenses a été réalisé à hauteur de 1 770 389 895 euros. Cependant, cet exercice a été marqué par deux événements majeurs, l'un prévu (1) et l'autre, inattendu (2) :

1. « *l'impact de dispositions législatives successives qui avaient conduit l'ordonnateur à arbitrer le budget avec une baisse des ressources courantes de la collectivité de près de 60 millions d'euros (transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles, mise en place de la tranche 2020 du PACTE) et par l'annulation de l'application de la délibération du 17 décembre 2017 d'augmenter la taxe sur les carburants de 2018 à 2020 ce qui représentait sur trois ans une perte fiscale cumulée estimée à plus de 45 millions d'euros* » ;
2. la crise sanitaire qui a donné lieu à des financements importants au titre de mesures réactives d'urgence pour soutenir essentiellement l'activité économique.

Ensuite, s'agissant des principales caractéristiques de ce compte administratif, le CCEE retient les points suivants assujettis d'interrogations :

- « **un résultat positif de 79,217 M d'euros s'expliquant notamment par un**

**investissement en berne compte tenu de la crise sanitaire »<sup>1</sup>**. Le CCEE note que ce résultat de l'exercice 2020 est supérieur à celui de 2019 (67,732 millions d'euros). Dès lors, ne faut-il pas craindre – dans les mois qui viennent – que les effets de la crise sanitaire qui perdurent, participent davantage encore à l'accroissement de ce résultat ? Par conséquent, quelles seront les marges de manœuvre de la collectivité régionale pour diminuer au maximum ce résultat afin d'être en mesure de récupérer des recettes inhérentes aux dépenses d'investissement (FCTVA... par exemple).

- **« une diminution globale des recettes de fonctionnement liée principalement à la baisse des recettes de la fiscalité »**. Le CCEE prend acte de cette diminution essentiellement due à une baisse des recettes fiscales indirectes (Taxe spéciale sur la consommation, octroi de mer, taxes sur les transports aériens, les rhums, les cartes grises, les permis de conduire, une fraction de la TVA, une quote-part de la TICPE, la taxe d'apprentissage), qui est de l'ordre de 14 % par rapport à 2019. Au regard de la composition même de ces recettes fiscales indirectes, la collectivité ne doit-elle pas s'attendre à une diminution inéluctable de celles-ci ? En effet, aujourd'hui avec la crise sanitaire qui agit comme un primo révélateur, ces recettes baissent ; demain avec la mise en œuvre de la transition écologique, elles devraient continuer à décroître. Aussi, la collectivité régionale ne doit-elle pas être pro-active pour réduire sa dépendance à des recettes principalement basées sur la consommation ?
- **« les dépenses globales de fonctionnement réalisées en 2020 diminuent par rapport à celles de l'exercice 2019 de 8,8 % »**. Pour le CCEE, ce résultat qui semble en premier lieu favorable, a, de manière indirecte, une incidence négative car **« les dépenses réelles de fonctionnement ont moins diminué que les recettes réelles de fonctionnement (- 12,9%) d'où une dégradation de l'épargne brute »**. Le **« niveau d'épargne brute de 105,9 millions d'euros, en diminution de 26,3 % par rapport à l'année précédente, [...] s'est dégradée de moitié sur la période des 10 dernières années »**. Ce résultat interpelle fortement le CCEE quant aux réelles capacités dont dispose la collectivité régionale pour inverser cette tendance, d'autant que les années à venir la placent surtout dans la dynamique de la transition écologique qui, a priori, devrait accentuer encore la décroissance des recettes réelles de fonctionnement. Aussi, la stratégie régionale en la matière durant la mandature sera déterminante si elle veut disposer d'un haut niveau d'épargne brute pour pouvoir investir afin de répondre aux besoins prioritaires du territoire et de sa population.
- **« un volume moins élevé des dépenses d'investissement permettant une mobilisation moins importante de l'emprunt »**, certes, mais au détriment d'investissements importants pour La Réunion :

---

1 En gras et/ou en italique, citations issues des documents transmis par le Conseil régional

- moins 94,4 millions d'euros pour la Nouvelle route du littoral alors qu'elle n'est pas terminée : les problématiques liées au bon achèvement de ce chantier sont-elles si insurmontables pour générer un tel impact sur les dépenses afférentes ?
- moins 7,6 millions d'euros pour le secteur de l'enseignement (soit moins 3,3 millions d'euros sur l'équipement des centres et moins 4,3 millions d'euros sur le dispositif de mise aux normes et accessibilité rénovation thermique et énergétique) : cette baisse de dépenses dans ces domaines n'est-elle pas l'illustration des choix de politique antérieures qui semblent, d'une part, sacrifier des investissements visant le développement du Réunionnais et, d'autre part, hésiter à soutenir des dispositifs se plaçant dans le cadre de la transition énergétique ?
- moins 6,3 millions d'euros sur le plan ordinateur portable alors qu'avec la crise sanitaire et ses corollaires, à savoir le confinement et le développement du « télétravail scolaire », il aurait été pertinent de ne pas amputer ce dispositif de ces crédits afin de pouvoir les réorienter vers un plus large public qui est en demande de ce type d'outils. Une réorientation d'une partie de ces crédits à destination de matériel de réemploi aurait été bienvenue car cela participe à la lutte contre la pollution numérique, au développement d'activités de récupération et de reconditionnement, sources d'emplois, à la mise en place, dans le cadre d'une économie circulaire, d'un cycle vertueux pour ce type de biens d'équipements.
- **« une diminution globale des recettes d'investissement due à la diminution du recours à l'emprunt, des subventions et autres recettes perçues »** de l'ordre de 11,2 %. Pour le CCEE, cet indicateur montre les limites de cette course systématique des collectivités territoriales vers des investissements pour disposer de recettes. Ainsi, au-delà même des capacités physiques et intrinsèques de l'île à supporter des investissements, la crise sanitaire est un sérieux révélateur de ces limites et laisse présager un avenir difficile, dès lors que l'île se verra imposer une transition écologique dont les grands principes relèvent du développement soutenable. D'ores et déjà, la collectivité régionale devra engager une réflexion de fond sur le modèle de développement à mettre en œuvre et ses incidences économiques et budgétaires sur ses finances.
- **« ... l'endettement de la collectivité continue à progresser fortement alors que le niveau de l'épargne brute se dégrade »**. En effet, **« le niveau d'épargne brute de 105,9 millions d'euros, en diminution de 26,3 % par rapport à l'année précédente [...] s'est dégradée de moitié sur la période des 10 dernières années »**. On observe également, qu'« à la fin 2020, le ratio pour la Région Réunion est de 11,7 années d'épargne brute contre 8,6 en fin 2019 ». Et, il est à noter d'une part, que pour l'ensemble des régions de France, la loi de programmation des finances publiques prévoit une capacité de désendettement inférieure à 9 années et d'autre part, que les partenaires bancaires du Conseil

régional, en particulier la Banque européenne d'investissement, lui impose un plafond de 12 années de capacités de désendettement.

En conclusion, au regard de ces indicateurs, le CCEE prend acte du discours de la collectivité qui annonce avoir « travaillé sur plusieurs scénarios pour ajuster la nouvelle trajectoire d'équilibre en surveillant et analysant l'exécution budgétaire en dépenses et recettes, en intégrant les pertes de recettes et la mise en place du plan exceptionnel régional, avec toujours pour objectif central, d'obtenir une prospective soutenable financièrement qui respecte les ratios de bonne gestion et permet un niveau d'investissement solide pour maintenir la commande publique ».

Toutefois, il recommande à la collectivité régionale de lancer une grande réflexion de fond en matière budgétaire et financière afin d'anticiper au mieux les difficultés à venir, de mener résolument des évaluations indispensables pour bien choisir les investissements d'avenir et de cibler, dans le cadre d'une co-construction citoyenne les priorités et les défis à relever, porteurs de développement soutenable et harmonieux à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Aussi, en matière de co-construction citoyenne de politiques publiques régionales, le CCEE insiste pour que :

- le Conseil régional, dans le respect du principe de libre administration des collectivités, puissent réellement insuffler une véritable dynamique en matière de « pilotage de conseils consultatifs ». En effet, avec les conseils de développement que doivent mettre en place les intercommunalités, avec les conseils de quartiers, de jeunes, de sages... que peuvent mettre en place les communes, le Conseil départemental des jeunes de la collectivité éponyme, avec le Conseil économique, social et culturel et le Conseil scientifique du Parc national de La Réunion, le territoire de La Réunion et l'exécutif régional - qui en plus est, accompagné par le CCEE et le CESER - sont en mesure de disposer d'un corpus de matériaux émanant de la société civile organisée, pour rédiger cette feuille de route dictant l'ensemble des politiques publiques utiles à La Réunion et à son développement soutenable. Il est entendu également pour le CCEE que le Conseil régional peut évidemment s'inspirer des suggestions et des réflexions d'un Conseil consultatif citoyen et d'un Conseil régionale des Jeunes à qui il faudra également proposer des formations sur le fonctionnement des institutions et la gestion des affaires publique et avec qui il sera plus que nécessaire de partager de l'information. Mais, le plus important est que l'ensemble de ces organisations citoyennes s'expriment et que leurs paroles soient entendues, comprises et réellement prises en compte dans les décisions de la collectivité régionale.
- le CCEE, représentant de la société civile organisée dans une logique différente de celle de paritarisme entre syndicats d'employeurs et syndicats de salariés qui peut

exister dans d'autres conseils consultatifs, vise, dans le cadre de démarche toujours inclusive, à accompagner les réflexions régionales dans les dimensions qui relèvent de ses champs de compétences, à savoir : culture, éducation, sport, environnement/cadre de vie.

Donc, au-delà des saisines obligatoires, il appartient au Conseil régional de solliciter, autant que faire se peut, le CCEE sur l'ensemble des sujets, questions, réflexions et projets de la mandature. De plus, le CCEE note que la gouvernance régionale actuelle a acté dans son règlement intérieur la création d'instances techniques et politiques pour traiter des compétences communes du Conseil régional et du Conseil départemental avec la mission d'harmoniser les politiques publiques des deux collectivités.

Au regard de cette décision, nous considérons qu'il serait opportun que la collectivité régionale propose au Département de saisir également le CCEE, conformément à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration de la République<sup>2</sup>. En effet, en insistant sur cette possibilité de saisine, la coopération du Conseil régional avec le Conseil départemental serait pleine et entière car celui-ci bénéficierait de l'expertise d'une instance de représentants de la société civile organisée.

Enfin, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement attire l'attention de la Région sur le fait que le SRDEII<sup>3</sup>, voté par l'assemblée plénière de la Région Réunion, le 19 décembre 2016 et approuvé par arrêté du Préfet du 3 mars 2017 n'a jamais fait l'objet de conventionnement avec les différentes EPCI de La Réunion.

Prévu par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015, ce schéma définit la feuille de route des Régions pour cinq ans en matière d'aides aux entreprises, comme le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il comporte également un volet dédié à l'économie sociale et solidaire. Schéma prescriptif, il s'impose aux autres collectivités locales en matière de développement économique et encadre leurs interventions auprès des entreprises. Il constitue la « dorsale » de la politique régionale sur les sujets qu'il englobe sa mise en œuvre s'opère au travers de conventionnements entre les EPCI et la collectivité régionale.

La question du devenir du SRDEII est donc fondamentale. Celui-ci arrive à terme le 16 décembre 2021. Quelles dispositions vont être mises en œuvre pour l'élaboration du suivant ? La première mouture avait fait l'objet – sur la base d'une VO « martyre », élaborée

---

2 Cf. Loi ATR 6 février 1992 « Art. 6-1. - Les conseils généraux de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion peuvent consulter pour avis le Comité économique et social et le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement, sur toute question entrant dans les compétences de leur département. »

3 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

par la Région - d'une intense concertation tant en termes de nombre de rencontres que de confrontation des idées sur son contenu pour aboutir à la version en cours. Qu'en sera-t-il de la nouvelle mouture ? Cinq mois ne seront, à notre sens, pas de trop pour élaborer une nouvelle version qui pourrait être soumise au vote au début de l'année prochaine.

Selon quels axes ? Sur la base de quelles modalités ? Autant de questions sur lesquelles nous attirons l'attention de la collectivité.

Par ailleurs, au-delà de ces quelques remarques, le CCEE prend acte de ce projet de bilan d'activités et de compte administratif pour l'exercice 2020. À partir de ces documents budgétaires, il y voit surtout l'occasion pour le Conseil régional et sa nouvelle gouvernance de se projeter et d'écrire un projet de mandature – par la suite décliné en orientations budgétaires, notamment sur la base des propositions et de préconisations formulées ci-après par les différentes commissions composant le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

## Avis des commissions du CCEE sur le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2020



### **AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »**

**Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel**

**Le monde connaît une phase de mutation profonde.** Les mouvements sociaux et la crise sanitaire que nous traversons ont mis en lumière les inégalités générées et entretenues par notre modèle de société.

**La prise de conscience soudaine que de nombreux secteurs d'activités, essentiels pour le fonctionnement de notre société, souffrent d'un déficit de considération doit aujourd'hui nous questionner profondément et nous amener à prendre des décisions structurelles.**

Nous proposons de porter une réflexion sur la manière dont les orientations des politiques culturelles successives ont été déployées. Il est aisé de constater qu'elles avaient principalement pour objet le développement des pratiques et des créations artistiques (spectacle vivant, arts plastiques et visuels, musique, danse, livre...), soit l'ensemble des domaines répertorié par le ministère de la Culture.

Si ces secteurs sont essentiels et doivent évidemment être soutenus, nous faisons le constat que les **droits culturels<sup>4</sup> ne sont toujours pas appliqués**, en l'occurrence, « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. », malgré l'article 103<sup>5</sup> de la loi NOTRe<sup>6</sup> portant Nouvelle Organisation de la République, qui a introduit une nouvelle conception des politiques publiques de la culture.

---

4 Les droits culturels, cadre propice à la diversité culturelle « Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'Homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) :

- toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ;
- toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ;
- toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » Article 5 de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001).

(Sources : Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC))

5 « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »

## Un nouveau regard sur la culture populaire

La culture populaire a pour principale particularité d'être partagée par une grande partie de la population.

C'est précisément cette caractéristique qui engendre encore une certaine forme de condescendance dans la manière dont la culture populaire est considérée (superficialité, vulgarité, grossièreté ...).

Dans la représentation collective, la culture populaire est en effet associée à l'éducation médiocre et aux classes inférieures par opposition à la « culture officielle » et à l'enseignement des classes supérieures.

**Mais il n'est pas question ici d'entretenir une opposition entre ces deux approches mais bien d'affirmer leur complémentarité dans notre société.**

Les pratiques culturelles populaires **induisent participation, intégration et imprégnation qui, incontestablement, produisent du lien.**

À La Réunion le socle sur lequel se déploie cette culture est indéniablement la langue créole. Une langue qui reste absente de la sphère officielle mais qui pourtant porte à bout de paroles la culture dans son ensemble, de la création de biens culturels à la transmission de savoir-faire artistiques et artisanaux en passant par la valorisation d'un patrimoine. Une langue qui transmet depuis plus de 300 ans un imaginaire réunionnais, véritable atout pour intégrer la mondialité du Tout-Monde chère à Édouard Glissant et éviter de se faire aspirer dans le tourbillon de la globalisation. Enfin, une langue créole qui évolue au côté de la langue française, toutes deux parties intégrantes de l'identité réunionnaise et qui mériterait la même considération.

Dans ce contexte où l'opportunité de changer notre regard sur la hiérarchie des valeurs nous est offerte, nous devons reconsidérer cette culture qui exprime la réalité de notre société réunionnaise. Nous devons pour cela interroger le sens des politiques dites de « démocratisation culturelle » fondées sur l'idée de l'éducation des masses à la « culture officielle ». L'apparente bienveillance de cette démarche se rapproche de celle de la mission « civilisatrice » que s'octroient les dominants.

Nous proposons qu'une vraie attention soit portée sur l'ensemble des pratiques, des codes, des formes de transmission de notre culture populaire et de conduire une réflexion sur la reconnaissance et la valorisation des richesses qu'elle recèle, de tout ce qui relie un individu à une histoire et à une collectivité, dans l'espace et dans le temps, son identité culturelle.

Cette exigence de considération est bien souvent associée à l'idée d'un repli sur soi, d'une posture d'opposition dont nous devons nous départir. Elle est seulement la condition préalable et essentielle de la possibilité d'ouverture à l'autre.

---

6 La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus connue sous son acronyme loi NOTRe, est une loi française qui s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation.

**La commission estime qu'il est urgent de renforcer et de reconnaître davantage le lien qu'entretient la population avec sa culture. Dans cette visée, elle propose la création d'un institut du monde réunionnais s'emparant de l'application des droits culturels et des questions identitaires,** constitué de toutes les composantes de notre société multiculturelle mais aussi d'artistes-auteurs, d'historiens, d'anthropologues, de linguistes, qui apporte son expertise et veille à la prise en compte de cette dimension culturelle dans les politiques publiques.

Par ailleurs, la crise sanitaire qui a contraint la société dans son ensemble à se mettre sur « pause » a été l'occasion pour bon nombre d'acteurs culturels de réinterroger le modèle de société actuelle.

**C'est dans ce contexte inédit que plus de 300 personnes, acteurs culturels de tous ordres, du Miks<sup>7</sup>, qui se définissent comme « artisans de la culture » ont partagé leur vision de l'avenir de la Culture dans notre société réunionnaise. Sans conteste, la culture doit se réinventer, se faire et se vivre autrement, avec sa population.**

**De même, le collectif Occupation Réunion 2021 et la CGTR spektak sont arrivés, entre autres, à la réflexion suivante, :** « [...] la transition culturelle se manifeste notamment par une territorialisation accrue des projets, par la conjugaison en leur sein d'ambitions artistiques, urbaines, économiques, sociales, scientifiques et économiques articulées dans une vision plus globale du développement local, par le passage de la démocratisation à la démocratie porté par l'exigence des droits culturels, par de nouveaux modes de gouvernance, par la nécessité de collaborations accrues, par de nouveaux modèles de financement. ».

**Pour compléter ces nouvelles approches, la commission culture du CCEE vous livre ci-après, les pistes d'intervention prioritaires** qu'elle a extraites de la synthèse des rencontres organisées avec les acteurs culturels des différents champs disciplinaires, suite à la crise sociale de fin 2018 :

→ **Arts plastiques** :

- **Contribuer à la visibilité et à la diffusion** de la scène contemporaine réunionnaise en s'attachant à soutenir l'export des artistes et des œuvres.
- **Développer des mesures de soutien à l'export** pour les artistes vivants à La Réunion dans le cadre de programmation nationale et internationale.
- **Créer une plateforme numérique** consacrée à la diffusion et à la reconnaissance de la scène art contemporain réunionnais et contribuer à la visibilité de la scène réunionnaise.
- **Accompagner le territoire** en termes de politique de construction, et **d'aménagement d' « ateliers logement »** pour créer un environnement favorable à la création.

---

7 Mouvman interkiltirel solidèr

#### → Théâtre :

- **Repenser la place des artistes** sur le territoire et dans les lieux.
- **Soutenir de nouveaux projets émanant** d'artistes ou de groupes d'artistes qui ont envie d'**œuvrer à réinventer** leur rapport au territoire, de tisser du lien, d'**intégrer les amateurs et les pratiques culturelles de chacun**.
- **Soutenir** les artistes « **là où ils seront au bon endroit** ».

#### → Livre :

- **Créer un Centre régional du livre** qui, en jouant un rôle de conseil et d'appui au montage logistique, administratif et financier des projets, accompagne les professionnels du livre de La Réunion dans les projets relevant de la création littéraire, de la lecture publique, de l'économie du livre et de l'animation de la vie littéraire locale, avec une ouverture vers la francophonie.

#### → Promotion de la langue :

- **Créer un office public de la langue**, une institution qui aura pour objectif de **promouvoir et de développer la langue et la culture réunionnaises** dans tous les secteurs relevant de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du social et de l'environnement.

#### → Salles de diffusion et de création :

- **Redéfinir et revendiquer** un service public culturel – il est indispensable que la culture fasse partie intégrante des politiques publiques.
- **Co-construire** les dispositifs de soutien et **partager** les temps de bilan et d'évaluation.

#### → Cinéma et audiovisuel :

- À propos de l'image du cinéma et de l'éducation l'image, se référer à l'avis de la commission « Média, audiovisuel et communication » (p. 42).

#### → Danse :

- **Mettre en place une avance de trésorerie** pour les fonds européens.
- **Notifier au plus tôt les attributions d'aides financières** de la collectivité **dès le mois de février/mars** de l'année en cours pour une programmation optimale.
- **Créer un lieu physique dédié à la danse** à l'instar du Kabardock pour la musique ou encore du CDNOI pour le théâtre.

#### → Musique :

- **Initier la création d'une agence culturelle régionale** dotée d'une équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement des associations et des artistes.
- **Initier une réflexion avec les communes pour la création d'écoles municipales de musique sur tout le territoire**.

**Pour conclure, la commission Culture reste à la disposition de la nouvelle mandature pour contribuer à la définition et la mise en œuvre de sa politique linguistique régionale, et plus largement de sa politique culturelle.**



## AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

La commission prend acte du compte administratif et du bilan d'activités 2020 de la Région.

Elle constate qu'au cours de cette année inédite et difficile marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19 qui n'a pas épargné les secteurs de l'Éducation et de la Formation professionnelle, la collectivité a adopté des mesures exceptionnelles pour permettre le maintien de l'activité pédagogique des apprenants et en limiter les effets auprès de ces publics, de leur famille et des opérateurs.

Cela s'est traduit :

- en faveur des lycéens et des étudiants et autres apprenants, par la mise en place de l'aide spéciale Covid 19 lycéen, l'aide régionale à la connexion internet pour les étudiants, la majoration de la bourse des étudiants des filières sanitaire et sociale, la prise en charge des frais d'inscription pour les apprenants de l'EGCR, le maintien de la rémunération des stagiaires pendant le confinement ;
- en formation professionnelle, par la mise en place d'une plateforme de formation à distance, la création d'une fiche action au titre du FEDER pour accompagner les opérateurs dans le processus de digitalisation de leur activité.

Dans le même temps, la collectivité a poursuivi ses interventions habituelles au titre de ses compétences légales et de sa politique volontariste.

Pour la mise en œuvre du premier pilier « Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais », les réalisations financières se chiffrent en grande masse à 142,29 M€ en engagement et à 132,6 M€ en mandatement.

La comparaison avec les chiffres des bilans d'activité des exercices précédents permet de dégager les tendances suivantes :

Total Pilier 1	Engagements réalisés			Crédits de paiement consommés		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
	<b>187,42 M€</b>	<b>163,35 M€</b>	<b>142,29 M€</b>	<b>172,79 M€</b>	<b>174,45M€</b>	<b>132,6 M€</b>

La commission constate une baisse continue et forte du budget mobilisé pour le Pilier 1. Au regard de ces éléments financiers et du contexte de crise sanitaire, économique et sociale actuelle, l'éducation et la formation doivent rester des secteurs prioritaires car il ne pourra y avoir de relance économique sans investissement dans le capital humain.

Elle souhaite également à l'aube de cette nouvelle mandature et à la lumière des interventions conduites précédemment par la collectivité rappeler et formuler des préconisations qu'elle estime importantes dans des secteurs prioritaires à forts enjeux pour notre territoire, à savoir : l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la formation professionnelle et la lutte contre l'illettrisme. Ces propositions, non exhaustives, se veulent ainsi contributives à l'élaboration des futures orientations budgétaires de l'assemblée.

Au regard de la persistance de la pandémie de Covid-19 et de son impact sur notre jeunesse et sur les publics les vulnérables, priorité doit en effet être donnée à l'éducation et à la formation tout au long de la vie si nous souhaitons éviter un renforcement des inégalités, des exclusions, de la pauvreté et de la marginalisation. Aussi, la commission appelle de ses vœux un effort et un investissement exceptionnels de la collectivité dans l'ensemble des champs précités car nous avons besoin aujourd'hui plus qu'hier de systèmes éducatif et de formation professionnelle résilients, innovants, capables de faire face aux chocs locaux, mondiaux, présents et futurs.

Les préconisations qui trouveraient bénéfice à devenir des priorités concernent :

- l'éducation,
- la formation professionnelle,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la santé.

## EN ÉDUCATION

### ➤ **Un renforcement des alliances éducatives**

La commission plaide pour un renforcement des alliances éducatives entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et d'autres partenaires pour porter des projets partagés en faveur de la jeunesse. Les propos récemment tenus par les exécutifs régional et départemental ainsi que les lignes directrices du projet académique 2021-2025 semblent indiquer un signal fort dans ce sens. Plusieurs thématiques pourraient s'inscrire ou se poursuivre dans cette dynamique partenariale à laquelle il conviendra d'associer l'Université de La Réunion ainsi que d'autres acteurs éducatifs :

- la lutte contre le décrochage scolaire ;
- la prévention et la lutte contre l'illettrisme ;
- la lutte contre la fracture numérique ;
- l'orientation des jeunes ;
- la diversification de la carte des formations professionnelles ;
- la mobilité et la maîtrise des langues étrangères ;
- la définition d'une politique régionale plurilingue.

Concernant ce dernier point, les futurs **États généraux du multilinguisme en Outre-Mer** prévus en octobre prochain à La Réunion autour de la journée internationale du créole offre l'occasion pour les collectivités territoriales dont la Région de **définir une politique linguistique concertée pour le territoire et d'établir une feuille de route en faveur notamment de la reconnaissance du créole pour un bilinguisme français-créole harmonieux** et plus apaisé. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la commission travaille actuellement sur un projet de valorisation d'expériences bilingues afin d'en montrer tous les bienfaits, sous forme d'entretiens dans un premier temps, puis de la réalisation d'un film à destination du grand public dans un deuxième temps. Le créole, langue vernaculaire parlée par la majorité des élèves (plus de 80% sont créolophones) représente en effet une ressource langagière à prendre en compte dans l'enseignement. Un premier chemin qui nous semble important d'emprunter est celui de l'instauration, dans l'espace public, de représentations positives de la langue et de la culture réunionnaises. L'école étant le reflet de la société, les représentations négatives liées à la langue vivante régionale (LVR) majoritaires dans le débat public (mais également dans l'espace privé), se retrouvent actuellement en milieu scolaire. Or, continuer à considérer la culture de l'apprenant comme un frein plutôt qu'une richesse constitue un obstacle dans la réussite des élèves.

#### ➤ **L'accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation**

L'orientation constitue une étape importante dans le parcours scolaire du jeune. Elle doit lui permettre de trouver sa voie, de tracer son chemin vers le monde du travail en l'aidant à identifier ses motivations personnelles et en lui donnant une complète et juste information sur les filières de formation, les métiers et les besoins du marché du travail. Avec la crise sanitaire qui est venue bouleverser les projets d'orientation et d'insertion, il est plus que nécessaire de **mieux accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation** en leur apportant **tout au long des étapes clés de leur parcours scolaire (passage collège/lycée/enseignement supérieur)** les informations nécessaires sur les formations et les métiers via les guides et les événements dédiés (salons, rencontres avec des professionnels).

#### ➤ **Une offre de formations professionnelles initiales plus étoffée et diversifiée**

**La structuration d'une démarche collective d'anticipation des besoins en formation et en emploi** afin d'avoir une réelle lisibilité de l'offre de formation initiale à construire et des secteurs qui recrutent est vivement encouragée dans le contexte actuel. Du fait de la pandémie, de nombreux jeunes ont en effet revu leurs vœux d'orientation et fait le choix de rester à La Réunion par crainte du Covid en France hexagonale. Pour éviter qu'ils ne s'inscrivent par défaut dans les filières de l'université qui connaît pour la seconde année un afflux important de néo-bacheliers, il est indispensable de continuer à **soutenir l'ouverture de nouvelles formations** dans l'île.

### ➤ La construction neuve de lycées

La commission appelle de ses vœux **la conduite d'une politique d'investissement très dynamique en ce qui concerne le patrimoine bâti des lycées**. S'agissant de la construction des deux futurs lycées (Etang Salé et Port), compétence emblématique des régions, elle invite la collectivité à en accélérer la livraison. Tout retard dans la réalisation des travaux va à l'encontre de la volonté des acteurs locaux de structurer de vraies filières tant dans le secteur du tourisme que celui de la mer. Ainsi l'Institut bleu, créé en mars 2019, porte l'ambition des acteurs de faire de La Réunion le hotspot de la bioéconomie marine tropicale.

### ➤ Le fonctionnement et l'équipement des lycées

La commission souhaite que la collectivité maintienne voire renforce ses dotations financières en faveur des lycées afin qu'ils puissent toujours offrir un cadre propice à la réussite des élèves.

### ➤ La poursuite des mesures d'accompagnement en faveur de la jeunesse

La commission juge pertinent au regard de la persistance de la crise sanitaire qui a révélé avec force les inégalités d'équipement, de compétences numériques et d'accès au réseau internet des familles que la collectivité **reconduise les différentes aides en faveur des élèves et des étudiants** notamment : l'« aide spéciale Covid » en faveur des lycéens, le « POP génération 3 » et l'aide internet en faveur des étudiants.

Outre ces dispositifs déployés en raison de la pandémie, la commission souhaite également la poursuite du **soutien aux « classes transplantées »**. Une intervention volontariste de la collectivité en faveur de ce dispositif serait appréciée. Les classes transplantées sont en effet de véritables lieux d'apprentissages multiples qui donnent la possibilité à nos jeunes élèves de vivre des expériences éducatives et de mobilité riches. Ce dispositif constitue ainsi un des premiers outils de prévention du décrochage scolaire et de prévention de l'illettrisme.

Le maintien voire l'augmentation de l'effort régional en direction des associations qui portent ces projets de classes est souhaité.

## EN FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est une compétence forte et prioritaire de la Région ; les choix de la collectivité ont un impact direct sur le suivi et le devenir des stagiaires ainsi que sur la pérennité des organismes de formation. Dans un souci de durabilité et d'inclusion, il convient de mobiliser tous les moyens et les instruments disponibles pour mieux accompagner jeunes, adultes et opérateurs de la formation dans cette crise qui perdure.

À ce titre, la commission préconise :

➤ **Une mise en œuvre du Pacte d'investissement dans les compétences**

La commission souhaite que la Région puisse **mobiliser pleinement les moyens financiers prévus par l'État** dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022.

Déclinaison territoriale du Plan d'Investissement dans les Compétences, ce « plan de mobilisation pour la qualification et l'emploi des Réunionnais » porte des ambitions fortes pour notre territoire en termes d'emploi et de qualification des Réunionnais, en particulier des publics fragiles (chômeurs peu ou pas qualifiés, personnes en situation d'illettrisme, jeunes NEET) mais aussi en termes d'innovation dans les territoires (axe 3) et de modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations (axe transverse).

➤ **La mise en œuvre opérationnelle du service d'intérêt général (SIEG) de la formation professionnelle**

Le SIEG pour la formation professionnelle doit permettre à la collectivité d'habiliter par voie de convention les opérateurs de la formation afin de mettre en place des parcours de formation sécurisés pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Approuvé par le Conseil régional en 2018 et prévu au PRIC, il est **très attendu des opérateurs de la formation notamment des associations**. Cette nouvelle modalité de contractualisation présente en effet de nombreux avantages tant pour les opérateurs de formation (construction d'une logique de réseau et non plus de mise en concurrence, stabilisation des organismes de formation, compensation au coût réel des actions de formation), que pour la Région (meilleure connaissance des organismes de formation, ajustement de la commande) et les bénéficiaires d'un tel service (individualisation et approche globale des parcours).

➤ **Un cadre facilitateur lors des appels à projet et des actions de conventionnement**

Une attention particulière est à porter au phasage des appels à projet dont les lancements ne doivent pas intervenir trop tardivement en cours d'année afin de permettre aux opérateurs de la formation notamment associatifs de procéder à la signature des conventions et au démarrage de leurs actions dans des délais suffisants.

De même, s'agissant du financement des actions de formation conventionnées, la multiplication du nombre de critères qui conditionnent la rétribution des opérateurs associatifs est un écueil à éviter car elle met en danger leur situation financière. Celles-ci ne perçoivent pas la totalité du financement en cas de sortie pour signature d'un contrat aidé ou d'un service civique alors même que cette sortie est considérée pourtant comme positive dans un parcours.

➤ **Un accompagnement des organismes et établissements de formation dans la digitalisation de leurs activités**

Il est nécessaire d'accompagner les organismes et centres de formation dans la mise en œuvre de leur formation à distance en les aidant à **financer l'achat d'équipements informatiques**, action préalable indispensable à toute activité numérique.

De même, afin de leur permettre d'assurer une continuité de l'activité de formation en cas de re-confinement, il convient de **soutenir des projets de tiers-lieux de formation**.

➤ **Une professionnalisation permanente et régulière des opérateurs de la formation**

➤ **Une politique concertée et efficiente pour le Plan régional de « maîtrise des apprentissages et des savoirs de base (plan 3I – illettrisme, innumérisme, illectronisme)**

Plus que jamais, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme doit demeurer une priorité des politiques publiques. Dans ce domaine, l'Éducation nationale est certainement un des acteurs majeurs mais c'est en conjuguant au mieux l'ensemble des actions publiques et privées que l'on pourra avancer. Une **meilleure connaissance des causes et des publics** (dont les personnes âgées) en situation d'illettrisme, la **recherche de cohérence et une évaluation continue des actions menées** doivent guider la mise en œuvre du nouveau Plan régional Illettrisme **en prenant appui notamment sur la langue et la culture des apprenants**.

Les derniers chiffres de l'INSEE relatifs à la population concernée par l'illettrisme datant de 2011, il est indispensable de pouvoir **disposer de chiffres récents en réalisant une large enquête auprès de la population réunionnaise**. Celle-ci permettrait non seulement de mieux cibler et construire les actions du Plan en cours mais aussi de voir si les actions antérieures ont produit leurs effets.

Enfin, au regard de l'objectif affiché – Agir sur tous les fronts, tout au long de la vie dans une logique de parcours – il convient de ne pas oublier les personnages âgés dans les publics cibles et les axes du Plan 3I.

## **EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION**

➤ **Une mise en œuvre opérationnelle du SEFORRE<sup>8</sup>**

Alors que le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout comme celui de la formation professionnelle et de l'apprentissage connaissent de profonds bouleversements, il devient urgent de croiser les regards afin de mieux anticiper les besoins en formation et en emploi dans une économie toujours plus ouverte. **Une cartographie précise de l'offre**

---

8 Schéma de l'Enseignement et des FORMation supérieurs, et de la REcherche

**de formation actuelle de l'ESR réunionnais et de ses restructurations à venir** (ex : nouvelle offre de formation de l'Université de La Réunion) doit être le socle permettant de penser une véritable GPEC<sup>9</sup> territoriale permettant de construire une économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive à La Réunion.

Dans cette perspective, la commission souhaite que perdure l'initiative de la Région Réunion de décliner des **conventions de partenariat particulières avec l'Université de La Réunion** qui regroupe les  $\frac{3}{4}$  des étudiants du territoire et que soit renouvelée la convention-cadre signée entre l'Université de La Réunion et la Région, laquelle pourrait s'articuler autour de trois orientations partagées, à savoir « la réussite pour tous et toutes en formation », « l'optimisation de l'impact territorial des activités d'une recherche d'excellence ancrée dans son territoire » et « l'accroissement de l'ouverture internationale et de la coopération régionale ».

A ce titre, le partenariat UR/Académie de La Réunion/Région Réunion dans le cadre du PIA Campus des Métiers et des Qualifications (PIA CMQ Canopia) est tout à fait exemplaire. En effet, cette codirection territoriale permet d'associer 28 partenaires dans un Consortium dans lequel le monde économique est particulièrement représenté aux côtés du monde de la formation et du monde de la recherche. Une telle initiative qui vise à mieux former la jeunesse aux métiers de demain dans les champs du génie civil et du numérique pour augmenter les taux d'insertion professionnelle pourrait utilement servir d'exemple à d'autres champs disciplinaires en sciences de l'environnement ou en énergétique en réponse aux défis nouveaux des transitions écologiques et énergétiques.

S'agissant de la première orientation « la réussite pour tous et toutes en formation », il conviendra d'**optimiser le continuum bac-3/+3** en invitant tous les acteurs ayant participé au SEFORRE à décliner ensemble une stratégie pensée en termes de complémentarité entre les offres de formation des différents acteurs de l'ESR et qui vise prioritairement l'employabilité des étudiants. L'objectif pourrait être de penser la diversification d'une offre de formation supérieure articulée aux besoins du territoire et de la grande région océan Indien pour la période post-Covid. Les véhicules de cette première ambition pourraient comprendre notamment :

- des dispositifs innovants d'accompagnement et de formation pour réduire le taux d'échec en L1 préparant mieux à l'enseignement supérieur (parcours adaptés), notamment dans des niches en émergence (économie circulaire) ou en croissance (agro-écologie, numérique, économie sociale et solidaire, métiers du sport et de la santé) ;
- un grand portail régional pour la formation tout au long de la vie, pensé à partir de blocs de compétences proposés par les différents acteurs de l'ESR, notamment dans des domaines jugés prioritaires pour l'ouverture de nouvelles formations.

---

9 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Pour conclure, alors que nous entrons dans une nouvelle rentrée « post Covid » dont nous ne connaissons pas encore totalement les impacts en termes de flux entrants dans l'enseignement supérieur en général, et à l'université de La Réunion en particulier, la commission considère qu'**un accompagnement renforcé des jeunes néo-entrants est plus que jamais nécessaire pour éviter une nouvelle fracture sociale dans les toutes prochaines années.** Aider les étudiants à bien se former, c'est les aider à trouver leur voie et une insertion professionnelle future. C'est donc un investissement à long terme que l'on ne saurait négliger car « il n'est de richesses que d'hommes ».

S'agissant de la seconde orientation visant à optimiser l'impact territorial des activités de la recherche, il convient en écho à l'ambition du SRDEII d'accompagner et d'accélérer la transition vers une nouvelle économie inclusive, singulière, ouverte, plurielle et résiliente. Au-delà des champs de recherche déjà bien implantés au niveau du territoire et répondant à ses enjeux de développement (agronomie, sciences de l'environnement, sciences de la santé, énergétique...), **la recherche en Sciences humaines et sociales pourrait bénéficier d'un soutien accru** dans les domaines comme la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Par ailleurs, une meilleure connaissance des sociétés indianocéaniques dans toute leur diversité et leur richesse nous paraît indispensable pour éclairer les politiques publiques de développement à l'échelle du bassin sachant que seul le co-développement de l'ensemble de la zone sud-ouest océan Indien peut apporter des solutions durables à ses populations.

Concernant le grand champ « Lettres et Sciences de l'Homme de la Société », une **attention toute particulière devrait être apportée au grand champ de l'éducation en milieu créolophone.** Pour reprendre les mots de Mme La Rectrice tenus récemment, « le créole ne doit pas rester aux portes de l'école » et les recherches en sciences de l'éducation en milieu plurilingue pourraient être utilement soutenues.

Pour ce qui est de la valorisation et du transfert des résultats de la recherche aux acteurs socio-économiques, la commission partage la nécessité du **renforcement des collaborations et de co-constructions de projets entre chercheurs, entreprises et usagers.** Elle rappelle l'importance de créer les conditions notamment par :

- le soutien aux actions permettant la rencontre entre ces différents acteurs ;
- la poursuite des efforts d'acculturation à l'innovation et à la découverte entrepreneuriale ;
- l'augmentation des dispositifs incitatifs de soutien aux projets collaboratifs innovants ;
- la simplification des démarches (à l'exemple des dispositifs de type ANR, FUI ou Horizon 2020).

Par ailleurs, alors que l'Université de La Réunion a posé les bases d'un partenariat resserré entre les universités de la zone océan Indien, il serait judicieux de **flécher des appels à projets recherche régionaux en co-financement FED-FEDER-INTERREG V** dans deux grands champs scientifiques partagés par nos partenaires de la zone sud-ouest océan Indien :

- la connaissance de la biodiversité à des fins de préservation et de valorisation,

- la connaissance des sociétés indianocéaniques qui ont en partage une histoire, une culture et un avenir.

Enfin, s'agissant de la troisième orientation, **l'accroissement de l'ouverture internationale semble un impératif à l'heure de l'internationalisation croissante de l'ESR dans le monde**. De ce fait, la commission juge favorablement le développement d'un espace indiaocéanique de l'ESRI dont l'Université de La Réunion a posé les bases avec développement d'une offre de formation et de recherche ciblée, en adéquation avec les besoins de la zone océan Indien élargie.

Dans cette perspective, **une véritable politique linguistique** mériterait d'être plus largement soutenue pour faire de l'écosystème ESR réunionnais une base avancée de l'ESR français et européen sur l'axe Afrique-Asie avec la mise en place de plans anglais, français langue étrangère et langues régionales.

Par ailleurs, le développement d'un espace indiaocéanique de l'ESRI passe par **la mise en place d'un programme de mobilité régionale**, permettant d'accompagner les étudiants en études et stages ainsi que les personnels.

Ces trois grandes orientations trouveraient bénéfique à devenir des priorités d'intervention tant les enjeux sont importants pour notre jeunesse et notre territoire.

#### ➤ **L'accroissement de la mobilité internationale pour intensifier l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Au moment où l'internationalisation des universités est devenue un objectif prioritaire au niveau national et international et où l'Université de La Réunion acquiert une visibilité accrue à l'international et y développe des partenariats structurants, **un soutien en faveur de la mobilité internationale dont on sait qu'elle est gage de réussite des étudiants, est nécessaire**. Le ministère en charge de l'ESRI souhaite en effet favoriser « les mobilités dans le cadre d'engagements de performance prévoyant l'accueil croisé d'étudiants et d'enseignants et la construction de parcours universitaires en partenariat entre établissements », objectif auquel fait écho le Livre Bleu des Assises de l'Outre-mer.

À cet égard, le programme de mobilité régionale « REUNION », financé par des fonds INTERREG V et prochainement lancé dans le cadre de la présidence française de la COI, constitue une action particulièrement structurante qui doit absolument être soutenue pour la période du nouveau programme INTERREG 2021-27. Il doit être pensé en cohérence avec d'autres dispositifs de mobilité notamment vers l'Europe pour favoriser l'inclusion et le rayonnement de notre territoire ultrapériphérique à l'heure où la France va prendre la présidence de l'Union Européenne, voire vers d'autres régions du monde (Asie, Amériques) pour lesquels le soutien de la Région Réunion doit être également poursuivi.

Le soutien à cette politique de mobilité internationale doit être corrélé à un appui au développement des formations internationalisées, notamment dans les secteurs cibles de la S3 ou des schémas stratégiques (SRDEII-SDATR-CRDFOP), mais encore de filières entières

dans le cadre d'alliances européennes au moment où le paysage ESR se transforme pour faire émerger de grandes universités européennes destinées à être dans les classements internationaux. En effet, pour développer les compétences et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire, il serait nécessaire que l'accent soit mis sur **le soutien au développement de diplômés bilingues, conjoints, délocalisés ou intégrant un parcours de mobilité** en cohérence avec les grandes orientations de l'ESR français et européen de nature à augmenter leurs compétences linguistiques, leur horizon pédagogique, scientifique et élargir le bassin de l'emploi des jeunes de La Réunion. Il faut rappeler ici les bénéfices de la mobilité à tout niveau (savoir faire, savoir être, réussite académique et sociale avec augmentation des chances d'insertion professionnelle).

## EN SANTÉ

### • **Développer une éducation et formation à la prévention**

La crise Covid-19 a pointé les grandes difficultés et les manques de préparation des institutions pour prévenir la population à agir en situation de crise sanitaire. Elle a aussi clairement révélé le lien profond entre crise sanitaire, crise environnementale et crise sociale. Et comme le rappelle utilement l'Organisation Mondiale de la Santé, « l'un des éléments les plus essentiels pour juguler la transmission du virus est le comportement de la population. Pour que les mesures de riposte à la crise puissent avoir un impact sur les comportements de la population, elles doivent être perçues comme cohérentes, pertinentes, équitables, objectives ou empreintes d'empathie ou de sincérité. Elles doivent aussi pouvoir être facilement comprises et transmises par des personnes de confiance et des canaux accessibles. »

Or, le temps de confinement n'a pas été mis à profit pour former les professionnels de santé et autres salariés aux bons gestes, aux aspects d'hygiène et à la prise en compte des aspects psychologiques des usagers. Cette situation a eu un impact sur les budgets de formation de certaines associations qui ont dû intervenir pour former aux techniques de désinfection des locaux et au port du masque, à la prise en charge des publics vulnérables en ayant recours à leurs fonds propres.

Dans ces conditions, il est utile de :

- **renforcer et soutenir les actions de formation-information-prévention des risques et des conduites à tenir mises en place par les professionnels du secteur ;**
- **financer un plan de formation à l'éducation à la prévention ;**
- **créer un titre professionnel préparant au métier de préventologue ;**
- **poursuivre les messages de prévention** tant que le virus circule sur le territoire en veillant à délivrer une information claire et adaptée à tous les publics.



## AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

La commission « Cohésion sociale » prend acte dans son ensemble du compte administratif et du bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'exercice 2020. Elle souhaite toutefois dans un premier temps relever succinctement pour le secteur du sport, les éléments significatifs liés à cet exercice budgétaire. Dans un second temps et dans un esprit de co-construction, elle s'attache à reformuler un ensemble de préconisations extraites de ses précédents avis, relatives à ses champs d'intervention et issues de ses nombreuses réflexions, études et travaux menés tout au long de ces dernières années.

### 1 – Analyse succincte du bilan d'activités pour le secteur sport

Le bilan d'activité fait apparaître que pour le secteur sport, en 2020, le total des engagements (investissement + fonctionnement) s'élève à 2,8 M € et le total des mandatements à 3,1 M €.

Une approche comparative avec le bilan d'activités de la Région pour les exercices 2018 et 2019 (cf. tableau ci-dessous) permet d'établir la tendance suivante :

En euros	Réalisations 2018*	Réalisations 2019*	Réalisations 2020*	Évolution (2020/19) en %
<b>Engagements</b>	3 000 000	2 800 000	2 800 000	0 %
<b>Mandatements</b>	2 800 000	2 400 000	3 142 536	30,94 %

\* : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2018, 2019 et 2020

La commission relève pour ce secteur **une stagnation du montant des engagements entre 2019 et 2020 couplée pour cette même période, à une hausse de près de 31 % des mandatements**. Pour rappel, ce total des engagements et des mandatements accusaient respectivement une baisse de 6,7 % et 14,29 % entre 2018 et 2019.

Afin de mettre ces réalisations en perspectives avec les données du budget primitif 2020 (avant décisions modificatives), il est rappelé les éléments budgétaires suivants :

<b>BP 2020 Secteur Sport</b>	<b>Engagements</b>		<b>Crédits de paiement (CP)</b>
<b>Investissement (AP)</b>	1 005 731 €		1 041 963 €
<b>Fonctionnement (AE)</b>	2 390 137 €		2 204 881 €
<b>Capacité d'engagement (AP+AE) prévue au BP 2020</b>	3 395 868 €	<b>Total CP prévus au BP 2020</b>	3 246 844 €

À la lumière des données ci-dessus, la commission note que **les engagements réalisés en 2020 pour ce secteur, soit 2 800 000 €, se situent en deçà de la capacité d'engagement de 3 395 868 € prévue au budget primitif 2020** (soit une différence de près de 600 000 €).

**Le montant total des mandatements réalisés en 2020, soit 3 142 536 €, s'inscrit pour sa part en cohérence par rapport aux crédits de paiements prévus au budget primitif 2020 et qui s'établissaient à 3 246 844 €.**

Concernant le soutien au Mouvement sportif réunionnais, l'analyse des différentes réalisations budgétaires affichées permet à la commission de relever que **2 290 137 € (AE) ont été consacrés en 2020 au fonctionnement global du secteur « Sport »** contre 2 148 735 € en 2019, **soit une hausse de 6,6%**. **L'enveloppe spécifique consacrée au fonctionnement des ligues et comités s'est élevée pour sa part en 2020 à 1 772 280 € (AE)** contre 1 565 700 € en 2019, soit là également une **hausse de l'ordre de 13,2 %**.

## **2 – Préconisations de la commission en vue des futures orientations budgétaires**

En préambule, au regard du contexte sanitaire qui affecte notre territoire, la commission souhaite faire part de la nécessité que les moyens et dispositifs qui seront mis en œuvre, permettent **la construction d'un monde véritablement solidaire, durable et où la résilience ainsi que la justice sociale seront accrues.**

De même, face à cette situation « hors-norme » à laquelle nous sommes confrontés, la commission incite la collectivité à déroger à ses champs d'intervention classiques en accompagnant également de manière significative, les secteurs relevant de ses compétences partagées.

Dans la série de propositions qui suit, la commission s'est attachée à recenser pour le secteur associatif, celui du sport, de la cohésion sociale ainsi que celui de la coopération régionale, **des pistes d'interventions établies aussi bien à partir de ses travaux (séminaires, colloques, tables rondes, rapports...) que de ses contributions formulées à l'occasion de saisines diverses.**

Il est à préciser que cette démarche de la commission ne prétend comporter, bien entendu, **aucun caractère d'exhaustivité** et ne vise modestement qu'à **apporter sa pierre dans la perspective de bâtir une société plus humaine**, avec toutes les implications auxquelles ce terme peut renvoyer.

De même, la reprise à tous les niveaux (économique, sociale, culturelle...) ne pouvant s'opérer de manière stabilisée dans un tel contexte, la commission estime que les différents dispositifs d'aides et les mesures d'accompagnement doivent intégrer **une temporalité à court et moyen terme**, afin d'offrir une dynamique de sécurisation aux différents acteurs.

## 2-1 Secteur associatif

La commission souhaite rappeler à propos du secteur associatif, que tout au long de cette crise, alors même que la quasi-totalité du pays était paralysé, ce dernier a été en mesure, grâce notamment au dynamisme de ses réseaux de bénévoles et à leur capacité de mobilisation, d'organiser et de déployer des chaînes de solidarités à travers tout le territoire.

**La force de ce secteur structuré aura été de répondre à des besoins vitaux, voire d'atténuer un effet démultiplicateur lié à cette crise** à travers entre autres, la prise en charge ininterrompue des personnes les plus vulnérables ou les plus démunies (dépendant de l'aide alimentaire, victimes de violences conjugales, sans domicile fixe, ...).

Ces éléments témoignent s'il en était besoin, de **l'importance, des avantages et de l'utilité de disposer d'un tissu associatif fort sur notre territoire.**

Quelques chiffres clés<sup>10</sup> relatifs au secteur associatif de notre Île :

À noter que c'est un secteur qui est présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin de notre territoire, que ce soit en zone urbaine ou rurale, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

On estime que **le nombre d'associations à La Réunion** est compris entre **14 000 et 15 000** pour 1,4 à 1,5 million sur le territoire national. La part des bénévoles en association sur le territoire est estimée entre 127 000 et 137 000 dont 53 000 à 55 000 réguliers.

À La Réunion on dénombre **1 600 associations employeuses** dont 46% ont moins de 3 salariés et il faut noter l'existence de 63 associations qui ont plus de 50 salariés. Ce qui représente au total **17 300 salariés** (10,8% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé réunionnais) soit 406 millions d'euros de masse salariale.

Concernant cette dernière donnée liée à l'emploi associatif, la commission estime d'ailleurs qu'il est nécessaire de **considérer l'emploi dans le secteur non marchand comme un enjeu prioritaire**, notamment au regard du taux de demandeurs d'emploi au niveau local. Pour la commission, il convient donc plus que jamais de traduire concrètement cette priorité, à travers une politique d'accompagnement des associations, volontariste et adaptée. Dans cette perspective, constatant que le financement du fonctionnement des structures associatives est difficilement éligible en tant que tel aux dispositifs de subventionnement actuels, la commission suggère de **considérer l'idée de la création d'un fonds de soutien**, qui viendrait en articulation des actions menées par les collectivités territoriales et l'État. Ce fonds interviendrait sous forme de subventions, en appui au fonctionnement des associations, (y compris pour les têtes de réseaux) confrontées à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes.

---

<sup>10</sup> Source ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargé de la vie associative, et Recherches & Solidarités – octobre 2020

Dans le même ordre d'idée, afin de **permettre d'inscrire sereinement l'action associative sur le moyen et le long-terme**, la commission souhaite, en accord avec les principes de la « Charte des engagements réciproques de La Réunion » signée le 21 décembre 2017, et dans le cadre des relations État-collectivités-associations, le **redéploiement des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** à dimension bilatérale ou multi-partenariale.

**Si la commission est bien consciente des incertitudes et contraintes budgétaires** avec lesquelles la collectivité doit composer dans cette période de crise, elle considère néanmoins qu'une fragilisation voire **une destruction du tissu associatif, clé de voûte de la cohésion sociale au niveau local, engendrerait des conséquences bien plus lourdes sur le plan social et sociétal.**

Concernant le développement des associations, la commission préconise **la mise en œuvre d'une politique de soutien à la structuration et à la coordination des acteurs de l'accompagnement associatif** (centres de ressources, CRIB...), avec des moyens afférents fléchés pour l'aide à la consolidation des données de veille et d'évaluation, l'animation, la formation et la dotation aux outils numériques (inclusion numérique).

Enfin pour clore sur ce volet associatif, la commission estime important, notamment **face aux transformations sociales profondes auxquelles sont confrontés les principes fondateurs de la citoyenneté**, d'organiser la promotion, le développement et **le renforcement des modalités de participation des citoyens**. Ceci notamment au travers du fonds d'initiative citoyenne mais également de toutes les actions et dispositifs permettant d'associer la jeunesse réunionnaise (dialogue structuré du CRAJEP, actions du CRIJ...).

## 2-2 Gouvernance du sport

Dans ce domaine, **la commission propose de développer** à plus grande échelle au niveau local, **la démocratie participative ainsi que des formes de gouvernance innovantes favorisant l'intelligence collective**. Il devient notamment **urgent de faire aboutir la mise en place d'instances de gouvernance territoriales** telles que la « **Conférence régionale du sport** » (CRS), qui devraient permettre une véritable participation de la société civile aux divers processus décisionnels.

Concernant ce dernier point, la commission souhaite attirer l'attention de la collectivité sur l'application du décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 (publié au Journal officiel du 22 octobre) relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport, qui constituent les déclinaisons territoriales de l'Agence nationale du sport (ANS).

En premier lieu, **la commission regrette** que malgré les demandes du mouvement sportif concerné, **ce décret fixant les règles de composition et de fonctionnement de ces deux instances, n'ait pas inclus La Réunion, dans la liste des territoires pouvant déroger à certaines des dispositions, en raison de leurs spécificités ultramarines. La crainte étant qu'une configuration calquée sur celle des régions de l'hexagone,**

notamment sur le plan de la composition des instances, **ne s'avère pas pertinente et efficace** au regard de nos spécificités locales.

Nous souhaitons vivement que des mesures d'assouplissement soient prises en compte dans le prochain arrêté préfectoral, notamment vis-à-vis de cette configuration. D'autant que **la commission souhaite une plus grande implication du mouvement sportif dans la mise en place de cette conférence régionale du sport** qui pourrait être opérationnelle assez rapidement, du fait des différents « Schémas Territoriaux de Développement du Sport » existants.

## 2-3 CREPS – IRSOI – Sport Santé

### a) CREPS

**Les réunionnais doivent pouvoir accéder au haut niveau**, pour ce faire il est nécessaire que La Réunion se dote d'**outils suffisamment adaptés et dimensionnés** pour accueillir nos jeunes.

Dans un premier temps, il est nécessaire **d'accélérer la réhabilitation et l'extension des bâtiments du CREPS** des sites de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres, dans le cadre du **plan de relance « REACT-UE »**.

De même, la commission estime que **la pandémie qui nous affecte** ainsi que les conséquences qu'elle engendre, notamment pour le secteur sportif, doivent constituer **une opportunité de réaliser des équipements en capacité de respecter les différents protocoles sanitaires en vigueur** sous toutes leurs formes (dortoirs, salles de cours et espaces de restauration permettant le respect de la distanciation ; équipements numériques facilitant les cours en distanciel et qui peuvent offrir en matière de formation, une alternative aux déplacements pour les équipes des pays de la zone et au-delà...).

L'évolution de la crise que nous traversons étant à ce jour difficilement prévisible, **ceci permettrait à La Réunion par la même occasion, de se démarquer des autres destinations en matière de stages de préparation**, à travers la mise à disposition d'infrastructures en mesure de garantir sur le plan sanitaire, des conditions d'accueil optimales.

### b) IRSOI

Au sujet de l'Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI), la commission formule à la collectivité **le souhait que cet institut soit une priorité** et se doit d'être **un outil au service des sportifs réunionnais**, en relais des pôles du CREPS, ou des sections sportives, pour une véritable politique de haut-niveau. Dans ce cadre, elle préconise que **cette politique du haut niveau soit abordée dès la mise en place de la Conférence régionale du sport**.

### c) Sport santé

La commission souhaite rappeler **l'importance du soutien aux actions des associations en faveur du sport-santé**. En effet, ces actions devraient permettre notamment aux publics

cibles de bénéficiaire, soit de pratiques de rétablissement adaptées à leur pathologie, soit d'activités de maintien de bonne condition physique.

À ce titre, la commission estime essentiel que **la collectivité régionale, aux côtés des autres partenaires** (ARS, OPCO...) **puisse soutenir les structures** (fédérations, ligues, CREPS, CROS...) **habilitées à former les éducateurs et les bénévoles**, aussi bien en matière de « Sport-santé pour tous » que dans la mise en place des « activités physiques adaptées ».

## 2-4 Éducation populaire

**La commission affirme la nécessité de renforcer la place et le rôle de l'Éducation populaire dans notre société**, au travers notamment d'un **soutien renforcé** de la part des partenaires institutionnels à **l'ensemble de ses acteurs associatifs**. Ceci afin de permettre son déploiement à grande échelle dans de nombreux secteurs, en sa qualité de **processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du citoyen, et augmente leur puissance démocratique d'agir**. En effet, la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres, paraît à la commission comme **une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire** et en phase avec la logique de soutenabilité.

À ce titre, la commission encourage la collectivité à **soutenir les organismes socio-éducatifs** qui visent à promouvoir et développer les loisirs éducatifs des enfants et des jeunes. **Ces structures se réfèrent à la laïcité et se fondent sur des principes d'égalité, de solidarité et de démocratie**. Ils ont une vocation :

- Éducative et citoyenne, car ils contribuent au développement de la personnalité morale et à son épanouissement civique ;
- Sociale, car ils luttent contre les formes d'exclusions, de discrimination et d'injustice qui s'opposent au droit à l'éducation pour tous ;
- Culturelle, car ils permettent plus particulièrement aux enfants et aux jeunes de découvrir les richesses de nos civilisations, et de s'ouvrir aux cultures du Monde.

Dans cette perspective, **la commission encourage la Région en sa qualité de signataire de la « charte des engagements réciproques de La Réunion »** depuis le 21 décembre 2017, à accorder **une plus grande reconnaissance au secteur de l'éducation populaire**. Elle invite la collectivité à **mobiliser des moyens financiers à la hauteur des enjeux**, pour permettre de renforcer le rôle des associations réunionnaises qui contribuent quotidiennement à la construction de la cohésion sociale, au sein de notre société.

## 2-5 Cohésion sociale

Sur le plan de la cohésion sociale, la commission estime qu'il est nécessaire de considérer notamment les **pistes d'intervention suivantes** : **l'urgence à « faire société »** au niveau local ; l'élaboration d'une véritable **stratégie de lutte contre la pauvreté** et la proposition

d'**un système de soins adapté n'excluant aucun citoyen**. Dans ce cadre, la commission préconise les approches et dispositions suivantes :

- **Soutenir de manière substantielle l'ensemble des démarches, réflexions, projets favorisant la mise en œuvre du dialogue interculturel à La Réunion.** Ce dernier se poserait en complémentarité du dialogue interreligieux déjà élaboré et se donnerait pour finalité de **contribuer au développement d'une société inclusive**. À ce titre, la commission informe la collectivité que **le CCEE a initié depuis 2019, dans le cadre d'une auto-saisine, une réflexion sur cette thématique du dialogue interculturel**, à travers notamment l'audition d'une vingtaine d'associations culturelles locales œuvrant en faveur de ce dialogue. Un des constats qui en ressort, est que sur une île qui présente la particularité d'offrir à travers sa population une importante diversité culturelle, une multiculturalité se traduisant par la coexistence de pratiques, de valeurs et de croyances différentes qui conditionnent chaque ressenti et analyse des faits sociétaux de notre territoire, ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer, se partager. Aussi, **l'idée de la création d'un « espace » dédié à ce dialogue interculturel a été posée**, et rejoint par la même occasion le projet de la commission « vivre ensemble » sur l'institut du monde culturel réunionnais.

Un rendu intermédiaire de ces travaux a pu être présenté lors du débat intitulé « Dialogue interculturel : Alon met ansamn » qui s'est tenu dans le cadre du colloque Inter-CCEE organisé du 22 au 25 octobre 2019 au MOCA à Saint-Denis, sur la thématique suivante « Pou mazine in domin : nout kiltir, zarboutan nout péi – Cultures et développements – Pour une réflexion endogène sur le devenir de nos territoires ». Ce débat a notamment permis d'élargir la réflexion sur ce sujet au plus grand nombre, et de valider une feuille de route pour la poursuite des travaux de la commission.

**À ce jour, l'ensemble des auditions et des échanges a pu être exploité et analysé.** Le rendu se présente sous la forme d'un document de synthèse provisoire. Les prochaines étapes visent à définir en concertation avec les acteurs, les modalités de mise en œuvre de cet « espace » de dialogue interculturel.

**La commission tient à faire savoir à la collectivité qu'elle met à sa disposition son expertise acquise tout au long de la démarche ainsi que le résultat de ses travaux.**

- **Élaborer une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté** dans la perspective de bâtir une société plus soutenable. En effet, il est utile de rappeler que l'éradication de la pauvreté figure en première position parmi les **17 objectifs de développement durable (ODD)** adoptés par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) et déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et cibles constituent notamment pour les États, une feuille de route commune de la transition vers un développement durable. Aussi, selon la commission, il paraît essentiel de bâtir un dispositif de protection sociale qui prémunirait les individus de l'exclusion et de la

pauvreté, et dont la simplification extrême permettrait, en visant « l'accès de tous aux droits de tous », d'englober tous les publics concernés et notamment les plus pauvres.

La commission partage par ailleurs l'approche selon laquelle **la lutte contre la pauvreté ne sera jamais efficace, tant que la participation et le partenariat avec les personnes concernées par la grande pauvreté ne seront pas érigés en préalable de l'élaboration des politiques publiques** et de leur mise en œuvre jusqu'à leur évaluation.

Dans ce cadre, la commission préconise entre autres, afin de permettre l'implication de ces publics, un effort significatif en faveur de l'offre de formation en leur direction, qui contribuerait au renforcement de leurs savoirs de base et de leurs compétences clés. Dans ce domaine, la commission estime qu'une large part d'intervention doit être accordée aux acteurs de l'éducation populaire.

- **Promouvoir et développer un accès universel et inclusif à la santé.** En effet, pour la commission, au titre de la cohésion sociale, s'il est également un domaine qui ne peut-être occulté, notamment dans le contexte actuel, c'est celui de la santé. Et il apparaît à travers la crise sanitaire que nous vivons, que **la santé est l'un des piliers de notre vivre-ensemble**. Cette préconisation revêt d'ailleurs un caractère prioritaire dans une période où face aux coûts prohibitifs (effet de seuil de la prise en charge CMU, dépassement d'honoraires, reste à charge élevé...), de plus en plus de Français renoncent à se faire soigner.

## 2-6 Coopération régionale

Au préalable, **la commission fait part de sa crainte que la fermeture des frontières et les restrictions sur les déplacements aériens** découlant de la crise sanitaire, **risquent d'affecter de manière significative ce domaine** qui implique par essence des échanges entre les états et les populations de la zone. Les futures années devront vraisemblablement être abordées dans un contexte de résilience mais aussi de reconstruction et de solidarité.

En termes de préconisation, **la commission réaffirme la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale**, qui s'inscrirait **en complémentarité de la coopération institutionnelle** développée actuellement entre les états membres de la COI et des pays du bassin indianocéanique.

La commission estime que **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale** et que **la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle**. Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales sur le plan culturel et au niveau associatif / non gouvernemental, en complément de la coopération essentiellement institutionnelle actuellement en place, **la commission suggère les pistes d'interventions suivantes :**

- **Constituer une base de données régionale relative aux associations et ONG des îles du Sud-Ouest de l’Océan Indien.** Un moyen de faire aboutir rapidement ce projet et de surmonter l’éventuelle problématique liée à son financement, consisterait notamment à **s’appuyer sur les antennes de la Région présentes dans les différents pays de la zone.** A travers leurs actions de terrain, **ces antennes contribueraient à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l’action associative et non gouvernementale.** Cela permettrait ainsi la constitution de bases de données à même d’**identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d’établir des conventions à minima bilatérales, pour la mise en place d’échanges.**
- **Permettre une démocratisation de la coopération régionale et la rendre accessible à un plus grand nombre d’acteurs de la zone,** en proposant par exemple **de nouvelles « portes d’entrée » auprès du dispositif INTERREG V OI et de celui de coopération régionale sur fonds propres de la collectivité.** Le soutien dans une proportion plus significative, à des projets s’inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l’océan Indien et portés par des structures associatives et non institutionnelles, pourrait faire partie des objectifs à atteindre de même que la possibilité de financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs (Organisations non gouvernementales) de la zone.

Par ailleurs, la commission réitère son attachement à ce que **les domaines autres que l’économie** (culture, sport, éducation, environnement...) qui sont aussi des domaines majeurs de coopération régionale, **soient pris en compte à leur juste mesure** à des fins de cohésion des peuples dans la zone océan Indien et d’inclusion. Dans cette perspective, **l’accent doit être mis sur :**

- **l’accompagnement de la mobilité de la jeunesse dans la zone océan Indien** mais encore au-delà, au travers de la construction d’une **vaste campagne de communication** sur le territoire ; la **proposition d’appels à projets** annuels ou pluriannuels qui puissent financer à la fois de la mobilité d’études, de stages mais encore des mobilités courtes (écoles d’été, écoles de terrain, séjours linguistiques, échanges socio-éducatifs...)
- **le marketing territorial qui doit inclure la promotion de tous les secteurs à l’international** (y compris de l’éducation) via le soutien à la construction d’outils de communication notamment en anglais, de façon à mieux faire connaître les acteurs de l’internationalisation sur le territoire et rendre attractive notre offre de formation.



## **AVIS DE LA COMMISSION 4 « CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »**

**Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable**

Le CCEE a été saisi par courrier en date du 19 juillet 2021 dans le cadre notamment du bilan d'activités et du compte administratif du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2020.

Au regard du changement opéré à la tête de l'exécutif régional le 2 juillet 2021, la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » a décidé de prendre acte du projet faisant l'objet de ladite saisine. Cependant, afin de satisfaire à ses missions de conseil, elle souhaite profiter de l'opportunité qui lui est offerte au travers de cet avis, pour émettre des préconisations relatives à ses champs de compétence, à destination de la nouvelle mandature.

Comme elle a déjà eu l'occasion de le relever dans la saisine concernant les propositions de « L'après COVID-19 », la commission considère prioritaire pour notre territoire la satisfaction des besoins primaires, essentiels aux Réunionnais, en adéquation avec la préservation de l'environnement. Elle estime donc fondamental d'orienter la réflexion, les actions et les financements dans l'accès par tous et sur tout le territoire à :

- une alimentation de qualité suffisante et sécurisée ;
- une eau en quantité et en qualité suffisante (potable) ;
- un logement décent ;
- un système de santé efficace notamment contre les maladies émergentes ( dengue, covid-19, chikungunya, zika) ;
- un accès à l'énergie sécurisé ;
- un accès au numérique ;
- des déplacements fluides.

Ces besoins doivent être satisfaits principalement par les revenus issus du travail. Toutefois dans le contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire et économique, le soutien de la puissance publique est primordial. Il a permis de préserver des emplois et de maintenir les entreprises en activité dans un contexte déjà fragilisé. En effet, La Réunion a subi en 2020 une deuxième crise après la crise dite des « gilets jaunes » en 2019, dans laquelle les aides de l'État et de la Région allouées aux entreprises dans le cadre du plan de relance, ont joué un rôle de premier plan. Aussi la commission considère, au regard de la longévité de cette

crise, qu'il convient d'actionner tous les dispositifs possibles dans les meilleurs délais afin d'assurer la survie du tissu économique local.

La commission estime qu'il apparaît plus que jamais indispensable pour La Réunion de puiser dans ses ressources endogènes qu'elles soient humaines, énergétiques, naturelles, agricoles, économiques, pour amoindrir le choc et surmonter la crise Covid-19.

### **Aménagement :**

Concernant l'aéroport de Pierrefonds, elle demande la transmission d'un projet de développement de l'aéroport afin de clarifier la stratégie choisie et souhaiterait que celle-ci soit connue de tous. Il lui semble fondamental de connaître la vocation de l'aéroport et elle espère qu'une véritable complémentarité avec l'aéroport Roland Garros y est envisagée.

L'Ecotechnopole de Bois-Rouge ou futur pôle portuaire industriel et énergétique, suscite bien des interrogations dans la mesure où les phases d'études de faisabilité semblent s'éterniser. La commission apprécierait l'apport d'éléments d'information plus significatifs sur les scénarios d'aménagement dégagés dans ces études.

### **La Nouvelle Route du Littoral et la Nouvelle Entrée Ouest (NRL) :**

La commission note qu'une assemblée plénière extraordinaire du Conseil régional sera organisée en août 2021 entièrement dédiée au chantier de la NRL. Elle apportera sa contribution à la préparation de cette assemblée. Toutefois elle souhaite à nouveau insister sur la nécessité absolue à terminer cet axe routier vital pour notre territoire, dans le respect de la sécurité environnementale et de la santé des Réunionnais.

Au sujet de la Nouvelle Entrée Ouest, NEO, elle propose à la collectivité Régionale de poursuivre les études car le choix du tracé n'a pas encore été arrêté. Elle suggère également de s'inspirer d'autres propositions de tracés déjà faites par le passé, qui amélioreraient la fluidification du trafic avec la réalisation de passages aériens de type auto-ponts.

### **Transports et déplacements :**

En termes d'amélioration des mobilités, d'une façon globale la commission préconise :

- un rééquilibrage administratif, à savoir : une délocalisation des services des grandes administrations de l'île, afin d'éviter un afflux trop important de véhicules en un même lieu ;
- de repenser les horaires de travail des administrations, des écoles et des commerces<sup>11</sup> et que les grandes entreprises proposent une offre de transport collectif adaptée à leurs salariés et développent plus largement le télé-travail ;

---

11 Voir EDGT« Enquête déplacements grand territoire » menée en 2016 par le SMTR. On enregistre un pic de 205.000 déplacements à 7h30

- l'accélération de la construction du TCSP notamment sur le secteur Est, zone où le trafic est le plus dense et qui a enregistré la plus forte augmentation en 2018 (+14%) avec 106 891 véhicules par jour à l'entrée Est du chef-lieu<sup>12</sup>;
- la création de voies en aérien au dessus des voies déjà existantes pour fluidifier le trafic ;
- l'extension de la voie vélo régionale (VVR) et la création d'une piste cyclable sécurisée pour chaque nouvelle infrastructure routière alors que des milliers de vélos feront bientôt leur apparition dans les parcs des EPCI en location aux particuliers. Dans ce cadre, une aide aux EPCI et aux communes concernant le développement du vélo dans les territoires urbains est à programmer en même temps qu'une structuration de la filière e-vélo (aménagement routiers, formations, recyclage). De son côté, la Région doit engager une politique plus volontariste dans la réalisation de la Voie Vélo Régionale (VVR). Ce linéaire aurait en outre l'avantage de développer le cyclo-tourisme dans l'île.

La commission rappelle que dans son avis sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CINOR 2013-2023, elle a fait part de ses interrogations concernant la coexistence de deux tramways, RUN RAIL pour la région Réunion et TAO pour la CINOR, sur quasiment le même périmètre. En effet, la question de la mutualisation des compétences se pose à l'heure où les difficultés financières grèvent considérablement les projets d'investissement des collectivités territoriales. La commission propose donc une mise en commun effective pour la réalisation d'une seule infrastructure offrant à la fois un niveau de service intercommunal et un niveau de service régional. Selon elle, une cohérence doit être trouvée sur ces deux projets et plus globalement sur les mobilités entre intercommunalités<sup>13</sup>.

Sur le volet transport, la commission souscrit pleinement à la volonté de la collectivité d'engager une réflexion et un débat sur la gratuité des transports publics. Une telle mesure constituerait selon elle un levier fort pour inciter les Réunionnais à utiliser les transports en commun et participerait à insuffler une véritable culture de leur usage. De plus, l'augmentation du nombre d'usagers des transports collectifs permettrait de réduire la pression automobile sur le réseau et allégerait les ménages sur leur budget transport. Cette initiative devra cependant être accompagnée de mesures financières et opérationnelles car pour les autorités organisatrices de transports il conviendra de trouver d'autres financements aux recettes issues de la billettique. En parallèle, il s'agira également d'augmenter l'offre de

---

12 Source : Direction Régionale des Routes/Centre Réunionnais de Gestion du Trafic (CRGT)

13 Voir avis CCEE sur le projet de révision du Plan de déplacements urbains (PDU) de la CINOR 2013-2023 : TAO est un tramway urbain et RUN RAIL a pour vocation de relier les agglomérations entre elles. Néanmoins, les deux maîtres-d'ouvrage, CINOR et Région Réunion, envisagent une desserte presque similaire entre Saint-Denis et Sainte-Marie, pour un coût sensiblement identique (395 millions d'euros pour TAO et 300 millions pour Run Rail) et dans des délais relativement proches (2022 et 2024).

transports (fréquence des bus, nombre de bus, équipement des bus pour le transport des vélos, trottinettes, etc.)<sup>14</sup> sans détériorer la qualité de service.

Da façon globale, la commission estime que la région Réunion doit accompagner les EPCI dans la mise en place de TCSP sur leurs territoires, condition sine qua non au développement de l'utilisation des transports en commun.

### Équipements de proximité

En matière de logement, compte tenu des besoins et de l'examen des précédents bilans d'activités dans ce domaine, la commission souhaite voir la Collectivité régionale devenir chef de file en la matière. En effet, au regard du contexte local, ce secteur constitue un important levier de développement, tant d'un point de vue économique qu'humain. Elle estime essentiel d'intégrer les logements actuels dans notre urbanité en multipliant les initiatives en faveur de la rénovation de l'habitat en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques, en limitant le ruissellement sur des surfaces bétonnées ou bitumées, en libérant du foncier pour favoriser le développement de jardins partagés sécurisés et en développant des éco-quartiers afin de rendre les villes plus résilientes avec une empreinte carbone réduite.

### Économie et tourisme

Les aides reçues dans la cadre du soutien aux entreprises, qu'elles soient nationales ou régionales, ont participé au soutien de l'économie locale et ont joué un rôle essentiel. La commission estime primordial que cet accompagnement se poursuive jusqu'à la fin effective de la crise sanitaire pour la survie des entreprises. Cette aide doit être adaptée et tenir compte de l'insularité et de la saisonnalité propres à notre territoire. En effet, au même titre qu'en France continentale, les entreprises réunionnaises voient les aides nationales revues à la baisse alors que les restrictions sanitaires sont actuellement plus fortes à La Réunion que dans l'hexagone. Une différenciation s'impose.

Concernant le tourisme, secteur majeur du développement économique de l'île, la commission remarque que peu d'entreprises de tourisme ont demandé l'aide du Fonds de Solidarité Régionale Tourisme (485 pour un montant total d'aides de 2,6 M€ alors que le FSR tourisme est à hauteur de 12,5 M€<sup>15</sup>). Ce faible chiffre peut s'expliquer par la peur des chefs d'entreprises d'être confrontés à des procédures complexes et à des démarches à entreprendre pour leur enregistrement sur la plateforme numérique. Aussi, la commission insiste sur la nécessité d'accompagner les entreprises, autant d'un point de vue administratif qu'en termes de communication, afin qu'ils soient informés de l'ensemble des dispositifs incitatifs mis à leur disposition.

---

14 Voir le rapport du Sénat de la mission d'information sur le thème : "Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?" octobre 2019.

[https://www.senat.fr/commission/missions/mission\\_dinformation\\_sur\\_la\\_gratuite\\_des\\_transports\\_collectifs.html](https://www.senat.fr/commission/missions/mission_dinformation_sur_la_gratuite_des_transports_collectifs.html)

15 BA 2020, p. 216

À ce titre, il semble important à la commission de redéfinir le cadre d'utilisation du « chèque tourisme Mon Île 974 » mobilisé en faveur de l'activité touristique pour un montant de 17 M€. À noter que 53 000 familles ont bénéficié d'un chéquier d'une valeur de 300 €, à utiliser dans les structures d'hébergement, de restauration et de loisirs de l'île. Or, il apparaît que le dispositif a bénéficié à 80 % au secteur de la restauration<sup>16</sup>. Dès lors, la commission estime indispensable de trouver une solution technique pour que ce chèque tourisme soit utilisé d'une manière plus équitable et soit profitable aux différents secteurs d'activités touristiques. Pour ce faire elle propose de s'appuyer sur les travaux réalisés par le groupe de travail « marché local » de la cellule de relance exceptionnelle qui a fait des propositions en ce sens. Il serait envisageable par exemple de répartir le chéquier avec une somme allouée au secteur de la restauration, de l'hébergement, des loisirs.

Par ailleurs, la commission ne peut que se réjouir de l'engouement qu'ont témoigné les Réunionnais à l'égard des produits touristiques locaux. Même si elle n'a pu à elle seule amortir le choc lié à la baisse des flux provenant de l'extérieur, la clientèle locale a participé largement à la relance du secteur. Les Réunionnais ont à cœur durant cette période de redécouvrir leur île avec son patrimoine, ses traditions et ses valeurs. Ce tourisme, riche de sens, est de plus en plus recherché par les visiteurs et la commission pense qu'il est important d'encourager certains secteurs tels que l'agrotourisme, l'écotourisme ou le cyclotourisme qui constituent des filières en phase avec leurs attentes.

À cet égard, la commission pense que le tourisme, doit être reconsidéré dans une perspective de solidarité et de durabilité. Au-delà des mesures en faveur du soutien au secteur, il est indispensable de le repenser pour en faire un tourisme soutenable et solidaire qui s'intègre de façon globale dans des logiques d'aménagement du territoire. L'atteinte d'un tourisme durable ne pourra se faire que si des moyens spécifiques sont mis en œuvre à son déploiement.

D'une façon globale, la commission propose, à nouveau :

- que le SDATR<sup>17</sup> dispose d'un budget qui soit à la hauteur des enjeux de ce secteur. Ainsi, un budget conséquent est attendu tant en investissement qu'en fonctionnement afin que ce schéma soit décliné en plan opérationnel réalisable et pérenne ;
- que les travaux menés par le CCEE en matière de culture ainsi que le rapport rendu sur le thème de tourisme et culture en octobre 2017 nourrissent la réflexion qui sera engagée au travers du contrat de filière Culture (orientation stratégique prioritaire du SDATR) ;
- qu'un principe de vigilance touristique accompagne toutes les réflexions autour des grands projets de construction ou d'aménagement à venir. Sur le même principe que les dispositions liées à l'impact environnemental, les décideurs et les services instructeurs seraient invités à se poser systématiquement la question de l'impact touristique ou de la valorisation touristique du projet.

---

16 BA 2020, p. 218

17 Schéma régional de développement et d'aménagement touristique de La Réunion

## Énergie

La révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) arrêtée par la région Réunion en novembre 2020, prévoit un mix électrique 100 % énergies renouvelables dès 2023. Cet objectif paraît ambitieux. Aussi la commission propose d'accentuer la maîtrise et l'économie d'énergie. Dans ce cadre, elle souhaite renouveler ses préconisations en termes d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et la nécessité de déployer une politique volontariste en la matière. Celle-ci constitue une démarche incontournable pour une évolution des mentalités et des pratiques en vue de favoriser une réduction de la consommation énergétique. Le CCEE rappelle qu'il milite depuis de nombreuses années à son rayonnement<sup>18</sup>.

La commission relève que la transition vers un mix énergétique 100 % énergies renouvelables s'inscrit dans un programme de conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation du photovoltaïque. Par conséquent, dans la perspective de développer au mieux les énergies renouvelables et de satisfaire à l'objectif d'accélérer le rythme de croissance du photovoltaïque, la commission préconise de développer l'autonomie en électricité pour les particuliers en favorisant les dispositifs incitatifs à la production d'énergie.

Concernant la biomasse, elle réitère ses recommandations en matière de valorisation d'une filière locale dont l'activité présenterait l'avantage d'être à la fois créatrice d'emplois et un moyen de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Cependant, elle s'interroge sur la pérennité de la production de la biomasse dans le développement industriel du process et s'inquiète d'une possible importation du bois. Par ailleurs, il apparaît évident que la biomasse ne sera pas suffisante compte tenu des besoins énergétiques d'autant que l'île dépend actuellement à 87,5 %<sup>19</sup> des énergies fossiles importées. Aussi la commission estime essentiel de passer à un autre modèle énergétique, décarboné, structuré autour de toutes les ressources de notre territoire (solaire, biomasse, hydraulique, éolien, etc.).

À ce propos, la commission souscrit pleinement à la réflexion visant à une optimisation des centrales hydrauliques dont Takamaka 1. Elle souhaite néanmoins, en termes de préservation de la ressource, qu'une réflexion soit menée concernant la centrale hydroélectrique de la Rivière de l'Est où l'eau après avoir été captée et utilisée par la centrale est malheureusement rejetée directement en mer.

## Déchets

Au titre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de l'économie circulaire, la commission s'inquiète de ne pas voir encore mis en œuvre le plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) qui était prévu en 2021. Par

---

18 Voir rapport : **Les rencontres de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, colloque CCEE organisé du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016. Avis CCEE sur la PPE 2016-2018/2019-2023 du 24 juin 2015 et OB 2019

19 Source OER : Observatoire Energie Réunion, bilan énergétique de La Réunion 2019

ailleurs, elle estime que le plan devra faire une différenciation entre les déchets non-dangereux et les déchets dangereux notamment dans leur traitement et leur stockage.

### Risques naturels

La commission propose que les zones à risques apparaissent clairement dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en vue d'anticiper les risques liés au changement climatique et de mener des actions d'information et d'éducation destinées à la population.

Elle préconise également de veiller au respect de la réglementation en vigueur dans les zones classées au Plan de Prévention des Risques (PPR) et en particulier sur les zones PPR rouge inscrites au PLU (Salazie, Cilaos et le long du réseau hydrographique) ou des travaux sont régulièrement entrepris sans autorisation.

### Eau

Dans le domaine de l'eau, le CCEE rendra très prochainement un avis spécifique concernant l'élaboration du nouveau SDAGE<sup>20</sup> pour la période 2022-2027. Globalement il encourage la protection et une gestion équilibrée et raisonnée de la ressource. Il préconise également que des solutions collectives et individuelles de stockage de l'eau et des dispositifs de récupération de l'eau soient développés. Il se positionne enfin pour une mutation des pratiques agricoles (irrigation plus sobre, fin de l'utilisation de produit phytosanitaires, introduction de cultures anti-érosives, etc), avec un accompagnement technique et financier pour aider à la conduite de changement des modes de production pour les agriculteurs.

### Biodiversité

Au regard des urgences climatiques et du vote récent de la loi climat et résilience<sup>21</sup>, la commission insiste sur la nécessité de mettre en place rapidement l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) afin de pouvoir aborder de façon globale les enjeux liés à la biodiversité. A ce titre, elle demande à la collectivité d'anticiper au mieux en la dotant de moyens financiers et humains conséquents. De plus, elle souhaite que la Région communique le bilan sur la stratégie régionale de la biodiversité qui servira à la préfiguration de l'ARB prévue pour la fin 2021.

En outre, afin de lutter contre la prolifération des espèces invasives, elle se positionne en faveur d'une augmentation des contrôles aux entrées sur le territoire, au niveau du port et des aéroports. Plus largement, un contrôle des personnes mais aussi des marchandises devrait être effectué pour limiter le risque de propagation de maladies et l'introduction d'espèces envahissantes ou interdites (contrôles phytosanitaires, containers aux rayons X). Pour ce faire, un investissement dans du matériel de contrôle est indispensable ainsi qu'une formation des personnels.

---

20 Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

21 Adoptée le 20 juillet 2021

Enfin, la crise a révélé de façon brutale que La Réunion doit être à la hauteur des enjeux écologiques et les chantiers sont nombreux : réduction et gestion des déchets, préservation des milieux naturels et de la biodiversité, anticipation du dérèglement climatique, etc. En effet, face à un modèle économique qui a montré ses limites, le plus grand danger à venir est bien celui du dérèglement climatique et pour préparer La Réunion aux chocs qu'elle pourrait subir, le CCEE propose de relocaliser une partie de notre alimentation, de renforcer l'indépendance énergétique, de sécuriser l'approvisionnement en eau, d'adapter les territoires aux changements climatiques et de relocaliser une partie de notre économie. Autant de préconisations adaptées à la réalité de notre territoire et qui demandent une implication accrue des collectivités publiques dans l'investissement et le soutien à la recherche.

### Emplois verts

Levier indispensable dans la lutte contre le chômage, la commission estime que le dispositif emplois verts doit perdurer. Néanmoins compte tenu de la situation sociale réunionnaise, avec un taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes (24%), la commission encourage la région Réunion à mettre en place son dispositif propre. Calqué sur le fonctionnement déjà existant de la continuité territoriale, pris en charge totalement par la collectivité pour suppléer aux manquements de l'État, une telle initiative permettrait de financer les « emplois verts ». Ainsi des objectifs plus ambitieux en termes d'emploi et de pouvoir d'achat pourraient être atteints.

Par ailleurs, au regard des enjeux majeurs du dispositif emplois-verts, la commission reconnaît son utilité pour le développement du tourisme à la Réunion, particulièrement pour l'aménagement des sites remarquables et souhaite l'élargir à l'ensemble des sites et itinéraires de loisirs de pleine nature. En termes de santé publique, les emplois-verts jouent également tout leur rôle dans la lutte contre la dengue, le chikungunya, la leptospirose, etc.

Sur le volet biodiversité, la commission relève enfin tout l'intérêt du dispositif qui permet de lutter contre les espèces invasives, problématique hautement sensible puisqu'elle pourrait remettre en question le classement des pitons, cirques et remparts de La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO et faire perdre à la destination Réunion une reconnaissance internationale.

### Continuité territoriale

La commission note que l'effet conjugué de la crise sanitaire et de l'arrêt du dispositif des remboursements de billets d'avion (conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes), ont entraîné une baisse de 46 % de l'intervention de la collectivité dans ce domaine. Cependant elle tient à rappeler que le dispositif de continuité territoriale est de la responsabilité légale de l'État. Elle encourage donc la Région à poursuivre ses sollicitations auprès du national et à accentuer ses efforts de négociations pour demander à

l'État « *d'optimiser les crédits dédiés à la continuité territoriale en faveur des Réunionnais* », comme elle le prévoit dans chacun de ses budgets primitifs<sup>22</sup>.

En outre, dans le contexte actuel et de son impact sur le transport aérien, la commission est favorable à une poursuite du plan de soutien de la région Réunion à la compagnie aérienne régionale Air Austral, au-delà de 2021.

---

22 Voir Budget primitif 2018, p.218 et Budget primitif 2021, p.140



## **AVIS DE LA COMMISSION 5 « MÉDIA, AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION »**

**Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE**

Créée en 2018, la commission 5 du CCEE répondait à ce besoin de pouvoir répondre aux évolutions de la société réunionnaise avec l'avènement du numérique et des TIC en général. Le CCEE de La Réunion s'est toujours positionné sur les questions de prospective avec comme fil conducteur la question de savoir comment notre île pouvait intégrer et surtout anticiper tous ces changements ? Cette commission reprenait, en son sein, une préoccupation qui a toujours été présente au niveau du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, celle de l'impact du numérique sur le fonctionnement de la société réunionnaise.

Pendant de nombreuses années, le conseil a ainsi organisé les Universités de la communication de l'océan Indien (UCOI), moments d'échanges, de rencontres et de présentation de nouveaux concepts avec la participation de spécialistes mondiaux de ces questions.

Aujourd'hui, la commission 5 est composée de plusieurs acteurs et actrices de la société civile organisée, opérateurs dans ces domaines. Ils apportent, comme tout « conseiller » un éclairage avisé sur ces questions.

Si les médias et l'audiovisuel ont toujours été des marqueurs forts de notre évolution, la révolution numérique vient les bousculer en redessinant profondément nos outils, nos comportements, nos valeurs et notre avenir.

Le présent avis propose une analyse et des propositions que nous souhaitons apporter dans la réflexion quant à la politique régionale qui sera développée pour l'ensemble de la mandature en ce qui concerne nos champs de référence.

### **1 - Les avis du CCEE mandature 2015 - 2020**

Les membres de la commission « Vivre ensemble » entre 2015 et 2018, de la commission Médias et Communication, du CCEE depuis 2018, ont, sur cette période, émis des avis et recommandations sur les sujets comme l'e-tourisme, le plan pop, le développement numérique, le haut débit, le wifi public, la dématérialisation du service public, l'égalité des chances, l'e-administration, l'open-data, l'éducation à l'image, la démocratisation d'internet, la politique du cinéma, les chèques numériques, la 4G.

### **2 – Les avis de la Commission 5 sur le bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2020**

Évènement important dans l'activité du CCEE de La Réunion, la saisine du BA/CA<sup>23</sup> reste une étape obligatoire dans le calendrier de la collectivité. L'occasion pour nous de faire le

---

23 Bilan d'activités / Comptes Administratifs

suivi des politiques mises en œuvre, de donner notre avis sur celles-ci et de développer notre analyse prospective. Il s'agit là du cœur de métier de notre conseil.

Toutefois, le changement d'exécutif régional, le 2 juillet dernier, nous conduit à adopter une posture différente.

Concrètement, notre commission 5 « Médias et communication » **décide de prendre acte du bilan et du compte administratif**. L'analyse qui découle, par exemple, des comptes administratifs et du bilan d'activité a pour objet, effectivement de tirer les enseignements de l'exercice écoulé, mais aux fins d'une mise en perspective pour les exercices à venir.

Les orientations politiques et stratégiques concernées n'étant pas celles de cette nouvelle gouvernance, nous avons plutôt opté pour la présentation d'un état de la situation des différents domaines relatifs aux compétences couvertes par la commission 5 (audiovisuel, médias et numérique), accompagné de préconisations.

Cette analyse complétée par des propositions, que vous pourrez lire dans la partie suivante, peuvent contribuer à votre réflexion pour la rédaction des futures orientations budgétaires. Nous espérons que ces éléments trouveront un écho favorable au sein de votre exécutif.

### 3 - Propositions de la Commission 5 pour ce début de mandature

Le début de cette nouvelle mandature est pour nous une opportunité de soumettre à l'exécutif régional des pré-propositions sous forme thématique. Ces items pourraient constituer des pistes de réflexion sur des axes de travail pouvant se retrouver dans les prochaines orientations budgétaires de 2022.

#### 3-1 Audiovisuel

- Si les questions relatives à l'Audiovisuel et au Cinéma peuvent concerner plusieurs axes de la politique régionale (Éducation, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Culture, Numérique, Innovation, Développement du territoire...), le poids économique représenté par ce secteur dynamique, principale **Industrie culturelle et créative de La Réunion**, levier précieux d'emploi et d'activité économique, justifie et conforte son rattachement à la Direction économique de la Région.

Un équilibre avait été trouvé en regroupant à la Direction économique (anciennement Direction de l'innovation et du Développement Numérique - DIDN), ses besoins et ses enjeux, qu'ils soient d'ordre , culturels, éducatifs ou d'équipements. La politique d'accompagnement du Cinéma par la Région, soutenue par la signature d'une Convention CNC<sup>24</sup>/État-Région, renouvelée en 2020, entre le CNC, la DAC<sup>25</sup> et la Région Réunion, a permis depuis quelques années, une possible **émergence d'un Cinéma réunionnais**, créé par des talents locaux,

---

24 Centre national du cinéma et de l'image animée

25 Direction des affaires culturelles de La Réunion

auteurs, réalisateurs, acteurs, producteurs, techniciens, mettant en valeur la richesse et la diversité culturelle du territoire, ses représentations et ses langues, localement mais aussi nationalement.

En 2018, le court-métrage de fiction « Tangente » réalisé par Julie Jouve et Rida Belghiat, produit par Lacoupure, lauréat du Prix Océans France Ô, est le premier film réunionnais en sélection pour les César, rejoint en 2020 par « Blaké » de Vincent Fontano, produit par We Film, Lauréat Talents La Kour à La Réunion, qui décroche le Grand Prix du Court métrage France Télévisions 2020. D'une industrie autrefois considérée principalement pour son apport économique, en tant que terre d'accueil de tournages extérieurs, le Cinéma a su renforcer son ancrage culturel et social, singularisé par sa création, pour se démarquer et créer des œuvres éloignées des standards, devenant plus compétitif au niveau national et s'exportant davantage, avec de nouveaux besoins en termes de formation, d'accompagnement, de structuration et de soutiens. Des enjeux de formation et de consolidation de sa filière professionnelle demeurent, englobant toute la chaîne, de la création jusqu'à la diffusion.

→ **Notre proposition :** *Maintenir la gestion de ce secteur dans la compétence du développement économique, consolider ses soutiens, renforcer les capacités de la filière, accompagner sa formation et son évolution, innover pour aller plus loin et permettre au Cinéma de La Réunion, sorti de sa chrysalide, de prendre son envol.*

- Dans l'actualité, **l'attribution de nouveaux sièges au sein de la Commission régionale du film**, en lien avec des syndicats nouvellement créés et le retour du secrétariat de la Commission Régionale du film à l'Agence Film Réunion - AFR (après une période où celui-ci, du fait de l'instabilité de l'AFR, a été assuré par les services de la DIDN, à la grande satisfaction des acteurs de la filière), ont créé des tensions fortes au sein de la filière audiovisuelle qui nous a interpellé sur le sujet.

Notre commission a lancé une série d'auditions pour cerner au mieux le contour de la problématique.

Le premier constat est que la filière est en train de se diviser entre plusieurs groupes d'acteurs. Or, la filière audiovisuelle à la Réunion est reconnue comme un modèle dans les outre-mer tant au niveau de sa structuration que de par l'activité de ses acteurs.

C'est donc à notre sens un modèle à protéger et une problématique sur laquelle se pencher rapidement pour éviter un « effritement » de cette dynamique unitaire et de l'efficience qui en découle.

→ **Notre proposition :** *faire un état des lieux global de l'écosystème, une remise à plat des instances et du rôle des acteurs de la filière : DIDN, AFR, Commission Régionale du Film (CTSA), syndicats d'auteurs et de producteurs, associations porteuses des principaux dispositifs de démocratisation et d'éducation à l'image (Écoles, Collèges,*

*Lycées au Cinéma, Passeurs d'images, Talents en court, Cinéma & Citoyenneté, Médiateurs au Cinéma...)* mais aussi diffuseurs (*Plateformes, Festivals, chaînes*).

- **L'Audiovisuel et son enseignement** représentent un véritable enjeu pour la jeunesse réunionnaise. Source attractive d'orientation et d'insertion chez les jeunes, ce secteur en développement offre en effet de nombreuses perspectives d'avenir. La création d'un BTS Audiovisuel, un partenariat sous la forme d'un « parcours d'excellence » avec La Fémis<sup>26</sup> et le soutien aux actions de formation allaient en ce sens. D'autre part, plusieurs dispositifs ont pour mission de démocratiser l'accès au Cinéma, à sa pratique et la compréhension des images. Ils jouent un rôle majeur auprès de la jeunesse qui n'a jamais été aussi sollicitée par les images.

Toutefois, ils ne doivent pas uniquement se limiter au champ du scolaire, mais s'intégrer dans la dynamique d'éducation populaire globale. De la même manière que l'on apprend à lire et écrire, le décryptage de la sémantique de l'image et des médias doit faire partie de la formation initiale des populations locales. Or cet aspect, malgré l'affichage « éducation à l'image », ne figurait pas parmi les dispositifs éligibles à des financements régionaux. Pour la commission, plus les Réunionnais comprendront « l'esthétisme » et le sens des images produites – notamment dans l'île et par leurs pairs – plus ils feront la promotion de cette création, de ses auteurs. Ils développeront, d'une part, la conscience d'une meilleure représentation d'eux-mêmes, et d'autre part, un plus grand esprit critique leur permettant de mieux s'y retrouver dans ce monde « tout écran ». Enfin, ils se sentiront capables d'agir à leur tour en devenant, non plus seulement spectateurs mais des acteurs engagés, qui font entendre leur voix.

→ **Notre proposition :** *Maintenir les efforts de soutien en faveur de la jeunesse et de l'audiovisuel. Encourager également aux formations autres que techniques (pratiques artistiques et culturelles, administration), encourager l'excellence en renforçant les efforts déjà entamés comme lien avec La Fémis, en allant plus loin sur le territoire (classes préparatoires aux concours d'entrée aux grandes écoles de cinéma). Réinscrire, dans les prochains documents budgétaires, l'éducation à l'image dans toutes ses déclinaisons, car la réussite du développement du cinéma et de l'audiovisuel à La Réunion ne peut se faire sans le soutien d'une politique d'éducation à l'image à destination de tous les Réunionnais.*

- Depuis plusieurs années, de nombreux acteurs de la filière ont mis en place des **dispositifs financés par la collectivité et les instances nationales du champ du cinéma et de l'audiovisuel**. Ces dispositifs trouvent un écho positif auprès des publics concernés (résidence d'auteurs, accompagnements des jeunes réalisateurs,

---

26 École nationale supérieure des métiers de l'image et du son

tremplins...). Or, depuis quelques mois, l'AFR propose des dispositifs aux mêmes publics sans une réelle concertation avec les acteurs de la filière, créant un risque de « brouillage » de la compréhension des dispositifs, risquant là-aussi de générer une « déperdition » de la qualité de l'accompagnement et de sa perception.

Cette situation crée par conséquent une tension entre l'AFR et les acteurs de la filière. La collectivité se retrouve quant à elle à financer deux fois des dispositifs similaires.

→ **Notre proposition** : *soutenir les acteurs qui portent traditionnellement – sur la base de conventions partenariales relevant de dispositifs nationaux - ces dispositifs et clarifier le positionnement de l'AFR sur ces questions pour stabiliser à nouveau la filière.*

### 3-2 Médias

- **Nos chaînes de télévision régionale** constituent le premier vecteur possible des œuvres réalisées sur notre territoire et leur premier diffuseur potentiel. Des mesures incitant les chaînes à investir dans le soutien à la création locale avaient été proposées par la précédente collectivité provoquant des résultats positifs auprès des diffuseurs (effet multiplicateur en termes de financement) avec des réflexions sur la création de « cases de diffusion » dédiées aux courts-métrages locaux.

Cependant, en matière de diffusion, la vigilance demeure nécessaire car nous avons plusieurs fois été alertés sur les pratiques de certains diffuseurs à La Réunion : non-déclaration de droits de diffusion donc non-rétribution des droits d'auteur, demande de gratuité ou dévaluation de la valeur des contenus sous prétexte d'être *péi*. Sur l'ensemble du territoire français, les dispositions régissant la profession doivent demeurer les mêmes et les droits des artistes et professionnels du secteur se trouver respectés de manière identique.

→ **Notre proposition** : *Un maintien de ces efforts, un partenariat renforcé et un suivi de l'effectivité de la mise en œuvre de ces mesures de la part des diffuseurs télévisuels, tout en incitant fermement ces entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, à respecter la chaîne des droits.*

L'arrivée des technologies du haut débit couplée à l'utilisation forte d'outils informatiques comme les tablettes, smartphones, smart TV ont bouleversé les usages de consommation des médias. Plateformes, streaming, replay, impactent aujourd'hui tout l'écosystème médiatique : cinéma, télévision et radios. La Réunion n'échappe pas ce phénomène.

**Les radios associatives** qui ont joué un rôle important dans le pluralisme du contenu, au moment de la décentralisation se retrouvent à un vrai tournant de leurs histoires. Un risque de disparition n'est pas à sous-estimer. Or, ces radios jouent encore aujourd'hui un rôle social, de proximité et d'accès à la culture pour une partie de la population.

→ **Notre proposition :** *créer un dispositif d'accompagnement au fonctionnement des structures de radios associatives au niveau régional, afin de les aider à se repositionner dans le paysage médiatique.*

### 3-3 Numérique

La digitalisation de la société réunionnaise a connu une forte accélération ces dernières années. De nouveaux enjeux et des nouvelles problématiques apparaissent :

- **La transformation numérique des administrations et des entreprises** et son impact sur certains corps de métiers. Nous pouvons anticiper la disparition de certains métiers administratifs (type secrétariat/comptabilité) et de production, remplacés par des équipements/applications par exemple. De nombreux spécialistes en France ont déjà projeté une disparition à court terme de nombreux métiers. Sur notre île, où le tissu économique a été impacté par les différentes crises (Gilets Jaunes, Covid), nous devons être très attentifs à cet impact silencieux du digital tant au niveau du secteur public que du secteur privé.

→ **Notre proposition :** *travailler sur une nouvelle politique de la formation professionnelle et de l'emploi aux nouveaux métiers et à la reconversion professionnelle.*

- **La pollution numérique** met en exergue la question de la filière de traitement et de recyclage des déchets (ordinateurs, téléphones...). Le bilan carbone d'Internet serait l'équivalent du 3e pollueur mondial derrière la Chine et les États-Unis. La Réunion n'échappe pas à cette règle. La question du recyclage et du traitement des déchets électroniques doit se poser aussi dans la problématique globale des déchets sur notre île. A titre d'exemple, de nombreux acteurs locaux de la filière ne respectent pas les règles des éco-organismes fixées par la loi. Les matériaux numériques se retrouvent ainsi envoyés dans les pays de la zone comme Madagascar ou en Inde au lieu d'être recyclés localement.

→ **Notre proposition :** *proposer une politique d'Économie Sociale et Solidaire qui viendrait renforcer la dynamique de traitement et de recyclage des déchets électroniques, avec la formalisation d'une filière régionale. Veiller au respect strict des règles du recyclage des équipements pour les rendre de nouveaux utiles et propres.*

- **L'inclusion numérique** est aussi un chantier énorme à la Réunion. Les phénomènes d'exclusion numérique et l'illectronisme sont des phénomènes qui touchent aussi les Réunionnaises et Réunionnais. Face à une digitalisation de plus en plus présente au niveau des services publics (renouveler sa carte d'identité, payer ses impôts, ouvrir une association...) et aussi du service privé (acheter en ligne, envoyer des courriels...), une grande partie de la population risque d'être en marge de la société de demain. Les acteurs de l'inclusion numérique pourtant sont présents. Cependant,

ils souffrent d'un manque de soutien et de visibilité pour pouvoir apporter une réponse plus forte et plus efficace. Lauréate d'un appel à projet pour l'inclusion numérique, la Région Réunion a lancé le pass numérique. C'est un dispositif dont le but était de rendre les usagers, les plus éloignés, autonomes face à des démarches courantes : faire un courriel, une démarche en ligne, rédiger un document... Sous forme d'un carnet, les personnes éligibles étaient désignées par des prescripteurs comme la CAF<sup>27</sup>, la CGSS<sup>28</sup> et le Pôle Emploi. Le pass donnait ainsi accès à des formations dans des lieux de médiations numériques certifiés. Avec 220 000 personnes frappées d'illectronisme et un budget de 120 000 euros, la collectivité a apporté une réponse forte qui mérite d'être poursuivie et amplifiée en termes de financement, tout en servant d'exemple pour les autres entités concernées. La Région Réunion a accordé une importance particulière à l'inclusion numérique. L'Axe 5 du contrat de filière signé en novembre 2020 en est la preuve. En l'adoptant, les autres collectivités et organismes oeuvreraient pour le bien de la population en la matière.

→ **Notre proposition :** positionner la Région Réunion comme le chef de file de la conférence territoriale de l'inclusion numérique avec la mise en place d'une politique incitative qui se déclinerait jusqu'au niveau des communes. Renforcer le soutien logistique et financier à l'ensemble des acteurs tout en s'appuyant sur leurs expertises pour favoriser une inclusion numérique plus efficace.

---

27 Caisse d'allocations familiales

28 Caisse générale de sécurité sociale